



INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

BILAN

CHÂTEAU-RENAULT



sepant

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE, DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA NATURE EN TOURAINE



Ville de
CHATEAU
RENAULT



Région
Centre-
Val de Loire

DOSSIER SUIVI POUR LA SEPANT PAR

Vinciane Leduc – chargée de mission biodiversité

vinciane.leduc@sepant.fr

[02 47 27 23 23](tel:0247272323)

SEPANT

8 bis Allée des rossignols 37170 Chambray-lès-Tours

09 77 38 61 75

www.sepant.fr

SOMMAIRE

Contenu

SOMMAIRE	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
1 INTRODUCTION.....	6
2 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE.....	7
2.1. SITUATION DE LA COMMUNE.....	7
2.2. GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE	9
2.1. TOPOGRAPHIE.....	9
2.2. HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE	11
2.3. ENTITÉS PÉDOPAYSAGÈRES – GÂTINE TOURANGELLE	13
2.4. ÉVOLUTION DES PAYSAGES	13
2.5. ZONAGES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT	16
2.5.1. TRAME VERTE ET BLEUE.....	16
3 L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE	19
3.1. LA ZONE D'ÉTUDE.....	19
3.2. GROUPES ÉTUDIÉS.....	19
3.2.1. FLORE ET HABITATS.....	19
3.2.2. FAUNE.....	19
4 RÉSULTATS.....	23
4.1. CARTOGRAPHIE DES HABITATS.....	23
4.1.1. HABITATS REMARQUABLES RECENSÉS SUR LA COMMUNE	24
4.2. FAUNE ET FLORE REMARQUABLE.....	27
4.2.1. LA FLORE VASCULAIRE.....	27
4.2.1.1. LUZULE DES BOIS (<i>LUZULA SYLVATICA</i>).....	28
4.2.1.2. FOUGÈRE SCOLOPENDRE (<i>ASPLENIUM SCOLOPENDRIUM</i>).....	28
4.2.1.3. DORONIC À FEUILLES DE PLANTAIN (<i>DORONICUM PLANTAGINEUM</i>).....	28
4.2.2. LES INSECTES.....	30
4.2.2.1. LES LÉPIDOPTÈRES	30
LES RHOPALOCÈRES.....	30
(A) LA MÉLITÉE DU PLANTAIN – <i>MELITAEA CINXIA</i>	30
(A) LA PETITE VIOLETTE – <i>BOLORIA DIA</i>	30
4.2.2.2. LES ODNATES.....	31
(A) L'AGRION DE MERCURE (<i>COENAGRION MERCURIALE</i>), ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS, PROTÉGÉ NATIONAL, DÉTERMINANT ZNIEFF 32	

4.2.2.3. LES ORTHOPTÈRES.....	32
4.2.3. L'AVIFAUNE.....	36
4.2.4. LES MAMMIFÈRES.....	41
4.2.4.1. LE CASTOR D'EUROPE (<i>CASTOR FIBER</i>), ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS, PROTÉGÉ NATIONAL, DÉTERMINANT ZNIEFF	41
4.2.4.2. ESPÈCES ANIMALES ENVAHISSANTES : LE RAGONDIN, <i>MYOCASTER COYPUS</i>	41
4.2.5. LES AMPHIBIENS.....	41
4.2.5.1. ALYTE ACCOUCHEUR (<i>ALYTES OBSTEICANS</i>).....	41
4.2.5.2. TRITON CRÊTÉ, (<i>TRITURUS CRISTATUS</i>).....	41
4.2.5.3. TRITON ALPESTRE (<i>LISSOTRITON ALPESTRIS</i>).....	42
4.3. ESPÈCES INVASIVES.....	44
4.3.1. ESPÈCES DU RANG 5.....	44
4.3.1.1. LE ROBINIER FAUX-ACACIA, <i>ROBINIA PSEUDOACACIA</i>	44
4.3.2. ESPÈCES DU RANG 4.....	44
4.3.2.1. LA RENOUÉE DU JAPON, <i>REYNOUTRIA JAPONICA</i>	44
4.3.3. ESPÈCES DU RANG 3.....	45
4.3.3.1. ARBRE À PAPILLON, <i>BUDDLEJA DAVID</i>	45
4.3.3.2. STRAMOINE - <i>DATURA STRAMONIUM</i>	45
4.3.3.3. LAURIER PALME - <i>PRUNUS LAUROCERASUS</i>	45
4.3.3.4. RAISINS D'AMÉRIQUE - <i>PHYTOLACCA AMERICANA L.</i>	45
4.3.4. AUTRES ESPÈCES.....	46
5 ENJEUX ET PRÉCONISATIONS.....	48
5.1. LES ENJEUX DE LA PRÉSERVATION DU SITE DE LA SOURCE.....	48
5.1.1. LA RESTAURATION DE LA RIPISYLVE.....	48
5.1.2. GESTION DES PRAIRIES HUMIDES.....	49
5.1.3. SENSIBILISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET DES RIVERAINS.....	50
5.2. COULÉE VERTE : ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA BRENNE ET DU GAULT.....	51
5.3. LE PARC CALMON : UN NOYAU DE BIODIVERSITÉ.....	51
5.4. LES MARES : DES ZONES HUMIDES PRÉCIEUSES.....	51
5.5. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT.....	52
5.6. SEMER PLANTER LOCAL.....	52
6 PROPOSITIONS D'ACTIONS.....	53
7 FICHES ACTIONS.....	55
8 BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION.....	69
8.1. SORTIES NATURE, TENUES DE STAND ET ÉVÉNEMENTS.....	69
8.2. OUTILS DE COMMUNICATION, SCIENCES PARTICIPATIVES.....	70
9 BIBLIOGRAPHIE.....	71

10	ANNEXES.....	72
10.1.	ANNEXE 1: LISTE DES ESPÈCES FAUNISTIQUES INVENTORIÉES	73
10.2.	ANNEXE 2 : LISTE DES ESPÈCES FLORISTIQUES RECENSÉES SUR LA COMMUNE	79
10.3.	ANNEXE 4 : OUTILS DE SCIENCES PARTICIPATIVES.....	87
10.3.1.	APPEL À OBSERVATIONS	87
10.3.2.	OBJECTIF MAMMIFÈRES.....	89
10.4.	ANNEXE 5 : LETTRE D'INFORMATION À DESTINATION DES HABITANTS.....	90
10.5.	ANNEXE 6 : REVUE DE PRESSE	92

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1:	Description de l'entité pédopaysagère de la Gâtine Tourangelle.....	13
Figure 2 :	Coupe paysagère transversale sur le secteur de Château-Renault.....	13
Figure 3 :	Évolution des paysages sur la commune entre 1950 et 2014.....	14
Figure 4 :	Planche photographique des paysages sur la commune.....	15
Figure 5:	SRCE sur la commune de Château-Renault	16
Figure 6 :	Luzule des bois.....	28
Figure 7 :	Fougère scolopendre	28
Figure 8 :	Doronic à feuilles de plantain.....	28
Figure 9 :	Planche photographique des Lépidoptères observés.....	31
Figure 10:	Planche photographique des amphibiens	42
Figure 11 :	Illustration des plantes invasives observées	46
Figure 12 :	Exemple d'aménagement favorisant la transparence des ouvrages.....	49
Carte 1 :	Situation géographique de la commune.....	8
Carte 2 :	Situation géologique de la commune.....	10
Carte 3 :	Réseau hydrographique de la commune	12
Carte 4 :	Cartographie de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du SCOT	18
Carte 5 :	Localisations des observations réalisées	22
Carte 6 :	Localisation de la flore patrimoniale.....	29
Carte 7 :	Passereaux patrimoniaux inventoriés.....	37
Carte 8 :	Oiseaux patrimoniaux inventoriés	38
Carte 9 :	Localisation des passereaux patrimoniaux inventoriés dans le secteur de La Source	39
Carte 10 :	Oiseaux sur le secteur de La Source	40
Carte 11 :	Amphibiens, reptiles et mammifères patrimoniaux inventoriés.....	43
Carte 12 :	Localisation des plantes invasives sur la commune.....	47
Tableau 1 :	Dates et nature des prospections.....	21
Tableau 2:	Liste des espèces floristiques patrimoniales	27
Tableau 3:	Liste des espèces de Lépidoptères patrimoniaux.....	30
Tableau 4 :	Liste des Odonates observées sur la commune	31
Tableau 5 :	Liste des orthoptères observés sur la commune.....	32
Tableau 6 :	Liste de l'avifaune rare en région.....	36

Tableau 7 : Liste des événements	69
Photographie 1 : Prospection floristique.....	19
Photographie 2 : Ragondin.....	41
Photographie 3 : Vue du Parc de la Source	48
Photographie 4 : Berges du Gault au sein de la Coulée verte	51
Photographie 5 : Vue du Parc Calmon	51
Photographie 6 : Vue de l'ancien bassin de rétention.....	52
Photographie 7: Sortie nature à la découverte des orchidées.....	70

1 | INTRODUCTION

Durant plusieurs décennies, le développement des villes s'est fait au détriment de la nature qui les entourait. L'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, la gestion intensive des espaces sont autant de causes d'érosion de la biodiversité dans les villes. Ce fonctionnement n'est pas viable et est synonyme de surcoûts pour les collectivités sur le long terme. Les dépenses en frais de santé, de dépollution, de renaturation, de reconfiguration urbaine et de risques d'inondations sont la conséquence de la disparition de la végétation, de la fermeture des sols, de la fuite des pollinisateurs... qui assurent en temps normal d'innombrables services à la collectivité.

Les villes ont un rôle majeur pour enrayer le recul accéléré de la biodiversité sur leur propre territoire, en y renforçant la place de la nature, en évitant de s'étaler sur les espaces naturels et en sensibilisant les habitants.

Les IBC permettent aux communes de mieux connaître leurs espaces, et dans le cadre de la logique actuelle de « Trame verte et bleue », de positionner leur territoire au regard des différentes trames écologiques existantes, de bien identifier les noyaux de biodiversité présents et les éventuels liens existants entre eux afin d'y préserver la biodiversité et de permettre le maintien de sites remarquables ou plus ordinaires.

Depuis 2011, le réseau associatif de FNE Centre-Val de Loire accompagne les communes dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire, suite au constat global d'érosion de la biodiversité qu'elle soit remarquable ou ordinaire.

La SEPANT contribue sur l'Indre-et-Loire à la mise en œuvre de cette stratégie. L'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) permet d'avoir une connaissance du patrimoine naturel sur un territoire communal pour orienter ou affiner des projets de développement locaux : mise en place ou révision de PLU, Trame Verte et Bleue (TVB), projets d'aménagement.

L'IBC répond à cet objectif en proposant une synthèse des milieux naturels, de la flore, et de la faune présente, une analyse des enjeux pour la biodiversité ainsi qu'une aide et des conseils. La démarche inclut également un volet sensibilisation visant les élus, la population et le personnel technique, avec pour objectifs de faire connaître et de valoriser le patrimoine naturel de la commune.

En 2017, la commune de Château-Renault a souhaité intégrer ce projet avec la SEPANT pour l'accompagner dans la réalisation de l'Inventaire de la Biodiversité Communale de son territoire. La commune de Château-Renault attache de l'importance aux questions environnementales qui l'a déjà conduit à mener de nombreuses actions en faveur de la biodiversité : intégration de la commune au programme Objectif Zéro Pesticides, participation à l'inventaire des zones humides du bassin versant de la Brenne... Ce territoire, anciennement très industrialisé, possède des enjeux faunistiques et floristiques. La commune souhaite les mettre en avant son patrimoine naturel et donner à sa biodiversité une place importante dans son développement.

2 | PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

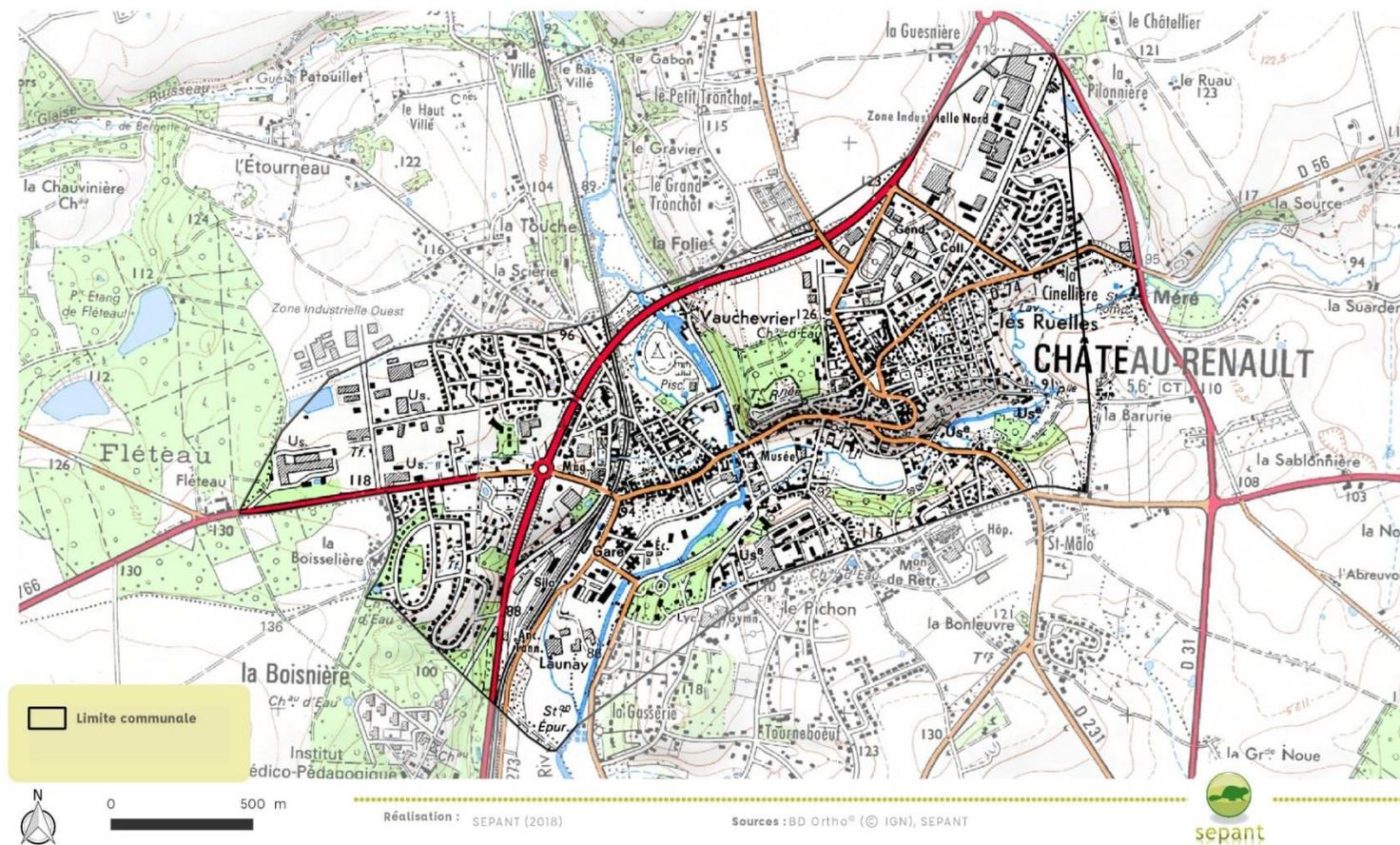
2.1. SITUATION DE LA COMMUNE

Commune du Castelrenaudais, Château-Renault est située au nord-est du département d'Indre-et-Loire, sur une partie de la Gâtine tourangelle, et en bordure d'une frange de la Petite Beauce formée par le Vendômois du Loir-et-Cher. Elle est placée à une distance moyenne de 30 km de Tours, Amboise, Blois et Vendôme. Elle recouvre une superficie de 351 hectares.

La commune compte, au 1^{er} janvier 2017, 5159 habitants ("Institut national de la statistique et des études économiques - <https://www.insee.fr>," n.d.).

Inventaire de la Biodiversité Communale
Commune de Château-Renault

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE



Carte 1 : Situation géographique de la commune

2.2. GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

Le territoire couvert par la ville de Château-Renault est situé au nord-est de la Touraine au sein du plateau de la Gâtine Tourangelle. La commune occupe le site de confluence entre les cours d'eau : la Brenne et le Gault. Ces deux vallées qui sont étroites et fortement encaissées donnent un important relief.

Les entités géologiques majoritairement présentes sur la commune de Château-Renault sont illustrées par la carte suivante (MANIVIT et al., 1982).

Trois formations sont particulièrement intéressantes pour analyser la structure paysagère (ALCAYDE et al., 1982) de la commune et les habitats présents :

- **RS - Formations résiduelles à silex.** Sous l'appellation de formations résiduelles à silex sont regroupés différents faciès qui correspondent à une érosion continue du socle depuis le Crétacé jusqu'à nos jours. Les argiles sont riches en grains de quartz et en silex. Au cours de leur formation, les silex ont emprisonné des organismes bien conservés par silicification. Ce type d'argile à silex recouvre largement le plateau crétacé qui occupe l'ouest du territoire. Il est bien observable, en particulier : à la sortie est du bourg de Château-Renault, près de Méré. Cette formation est présente sur les coteaux encadrant les vallées alluviales.
- **ES - Sables à galets roulés et silex.** Ce faciès est facilement repérable dans les talus, tranchées, fossés au sud-ouest de l'agglomération de Château-Renault. Cette formation est constituée d'un sable grossier ou gravier accompagné de galets d'un diamètre entre 5 à 7 cm. Les galets sont rassemblés en couches qui ont au moins 20 cm d'épaisseur et sont accompagnés de nombreux silex de la craie, en proportion parfois supérieure. Cette couche géologique est présente sur les hauteurs de la commune.
- **Fz - Alluvions fluviales modernes.** Ils occupent, principalement, le fond des vallées de la Brenne et de ses affluents, de la Choisille, de la Dême et de la Demée. Elles sont toujours de couleur grise à bleue, principalement formées d'argile plastique ou sableuse gris-bleu, de lits de gravier siliceux. Quelques passées tourbeuses ont été décelées en forage.

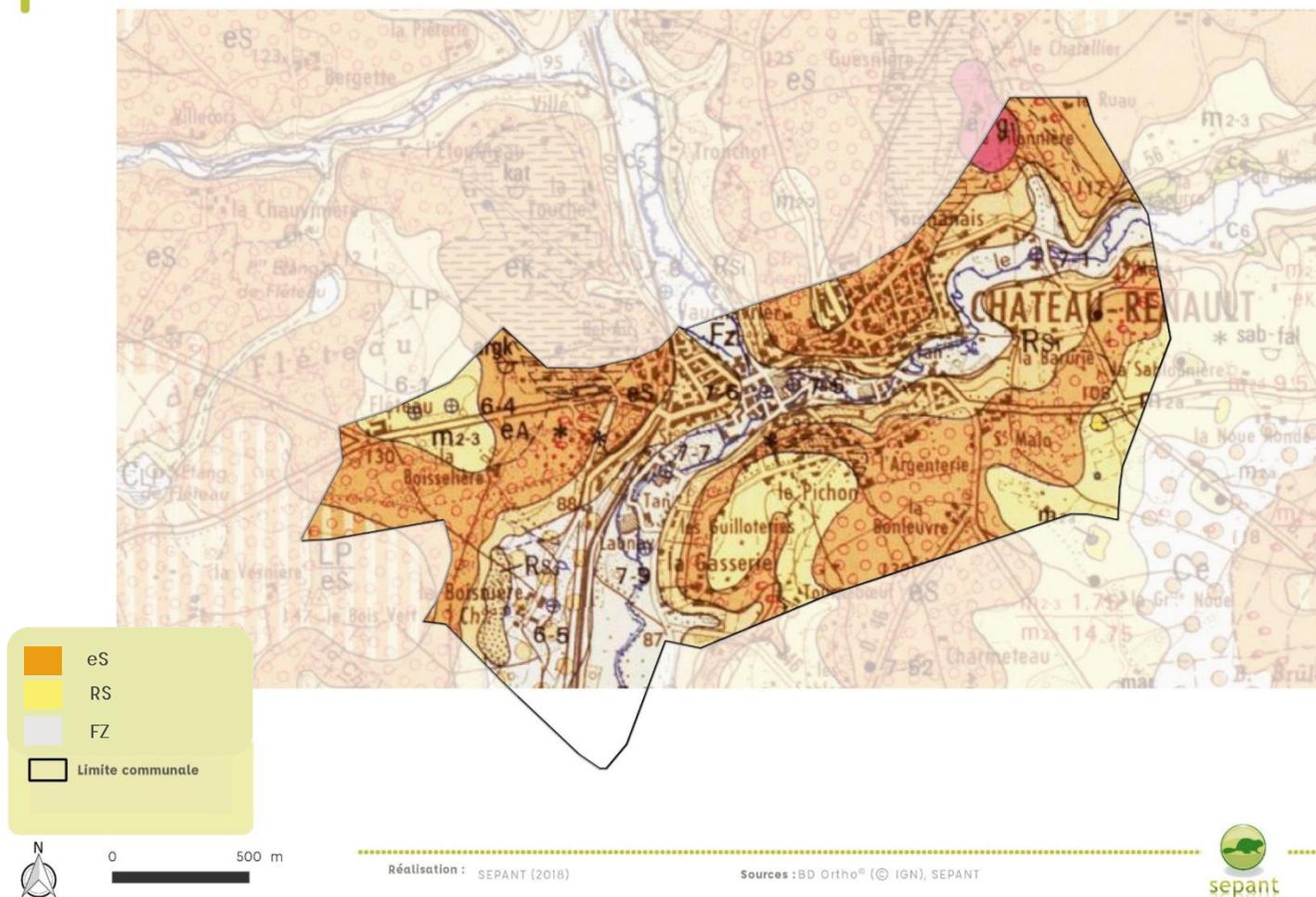
2.1. TOPOGRAPHIE

Le relief de Château-Renault est formé principalement par deux entités paysagères : la Vallée de la Brenne et la Vallée du Gault dont la confluence se situe au centre du territoire communal. Ces vallées ont dessiné un fort relief. En effet, le point haut de la ville se situe à 127 mètres tandis que le fond de vallée est à une altitude moyenne de 87 mètres.

Ce contexte a été un facteur limitant pour le développement urbain de la commune.

Inventaire de la Biodiversité Communale
Commune de Château-Renault

SITUATION GÉOLOGIQUE DE LA COMMUNE



Carte 2 : Situation géologique de la commune

2.2. HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE

La commune de Château-Renault est traversée d'est en ouest par le Gault qui rejoint la Brenne au centre du territoire.

La Brenne est une rivière française des deux départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et un affluent droit de la Cisse donc un sous-affluent de la Loire. Le peuplement est très diversifié (plus d'une vingtaine d'espèces) avec une dominance de poissons d'eaux vives (barbeaux fluviatiles, chevesnes, goujons, hotus...) et de cyprinidés d'eaux calmes (brèmes, ablettes, gardons...). La truite fario et ses espèces accompagnatrices (chabot, loches franches et vairons) sont également bien représentées.

Le Gault est un affluent rive gauche de la Brenne. Avant cette confluence, le cours d'eau parcourt 17 km sur les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Ce réseau hydrographique relativement développé de la commune contribue à la présence de zones humides composées essentiellement de prairies humides, de ripisylves.

Ces deux cours d'eau sont gérés et étudiés par le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Brenne. Ainsi il réalise des études et des travaux sur les rivières du bassin versant de la Brenne dans le but d'atteindre le "bon état écologique" porté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne via son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

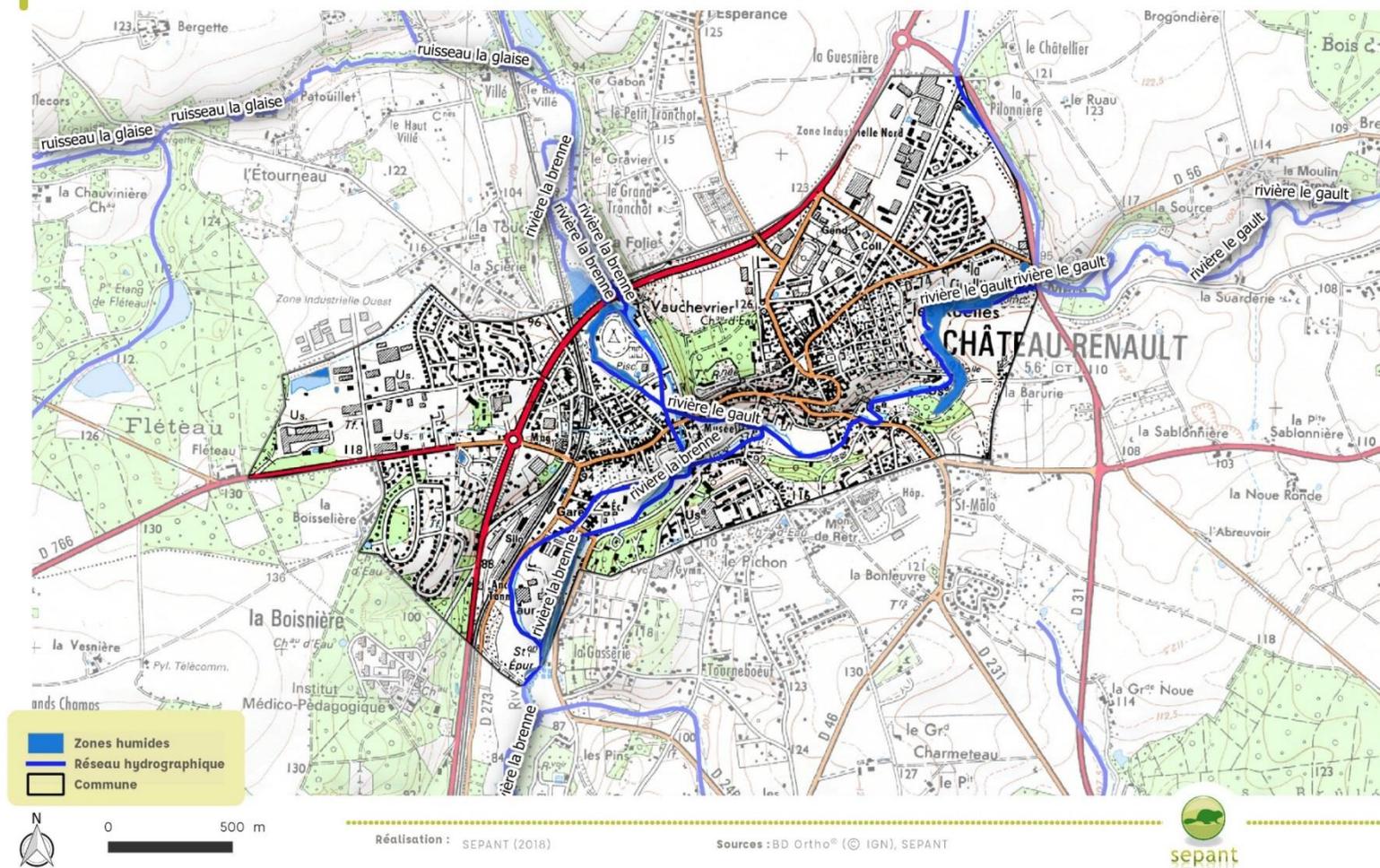
Des zones à forte hydromorphie sont présentes sur la commune. Elles ont été caractérisées par la SEPANT lors de l'inventaire des zones humides du bassin versant de la Brenne porté le Syndicat dans le cadre de son contrat territorial.

Elles sont principalement localisées sur le Gault en amont de la commune sur les prairies humides de la Source.

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE



Carte 3 : Réseau hydrographique de la commune

2.3. ENTITÉS PÉDOPAYSAGÈRES – GÂTINE TOURANGELLE

La commune de Château-Renault fait partie de l'entité pédopaysagère de la Gâtine Tourangelle décrite (Figure 1) dans l'Atlas des paysages de l'Indre-et-Loire (DDE 37, 2000).

<ul style="list-style-type: none"> • Plateaux et vallons peu prononcés : sols issus de limons et sables éoliens reposant sur des argiles à silex (Sénonien, Éocène). 	<p>Sur plateau : sols bruns plus ou moins lessivés (bournais) Sur pente : sols bruns lessivés peu épais (perruches)</p>	<p>Grandes cultures avec des bosquets et quelques massifs boisés et des prés au creux des vallons.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Vallons encaissés du Long et de l'Escotais : sols brunifiés limoneux à argileux, caillouteux. • Versants crayeux de la Brenne et des Choisilles : craies-tuffeaux turoniennes et sénoniennes, avec placage éolien limoneux. 	<p>Sol superficiel peu évolué à tendance acide Sol profond carbonaté à eutrophe (neutre)</p>	<p>Nombreux vergers de pommiers, polyculture, prés et bois dans le pays de Racan - Pentes cultivées et boisées et pelouses calcicoles.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Fond plat des vallées principales : alluvions modernes 	<p>Sols hydromorphes à nappe permanente à dominante argileuse avec, par endroits, des zones tourbeuses.</p>	<p>Prairies, polyculture, peupleraies et roselières.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Plateau sableux de Montreuil 	<p>Sol brunifié à lessivé de texture limono-sableux</p>	<p>Grandes cultures, boqueteaux, bois.</p>

Figure 1: Description de l'entité pédopaysagère de la Gâtine Tourangelle

La ville s'étire sur les deux hauteurs des vallées densément végétalisées et urbanisées jusqu'à la ville haute. L'ensemble de la ville présente une juxtaposition de quartiers d'époques différentes présentant un style architectural et une urbanisation différente. (CA 37, 2000)

BLOC DIAGRAMME SOUS-UNITÉ DES GÂTINES DU NORD-EST

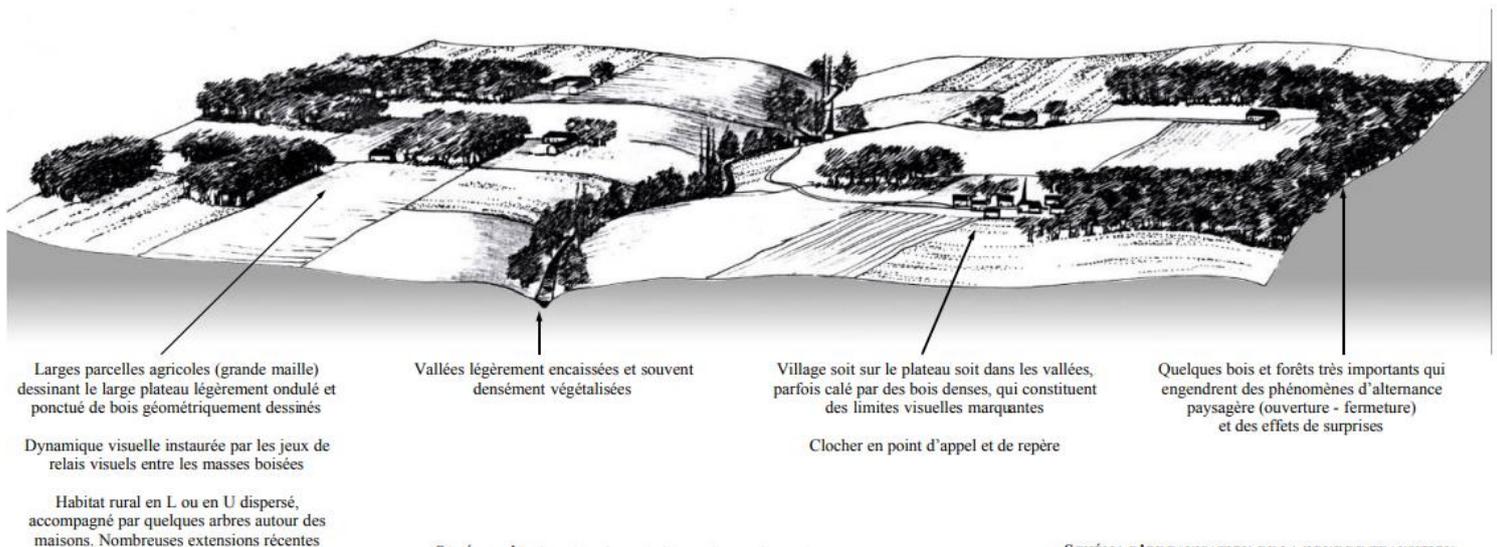


Figure 2 : Coupe paysagère transversale sur le secteur de Château-Renault

2.4. ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Le territoire de Château-Renault était déjà fortement urbanisé en 1950, comme l'illustre la figure suivante, ayant une industrie et un commerce fortement développés.



Figure 3 : Évolution des paysages sur la commune entre 1950 et 2014

Les fonds de vallées alluviales ont été préservés de par leurs caractéristiques hydromorphologiques. Entre 1950 et aujourd'hui, l'étalement urbain s'est concentré sur les plateaux sur d'anciennes parcelles agricoles.

La superficie de boisements a très peu évolué sur le territoire communal ainsi les boisements présents sont assez âgés notamment ceux situés au nord du château.

Planche photographique des paysages sur la commune



Figure 4 : Planche photographique des paysages sur la commune

2.5. ZONAGES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT

2.5.1. TRAME VERTE ET BLEUE

L'urbanisation engendre une fragmentation des habitats qui gêne la circulation et la diffusion des espèces, cause majeure de l'érosion de la biodiversité. À l'échelon international comme au niveau local, les stratégies de protection de la biodiversité se sont toutes fixées pour objectif prioritaire de réduire la destruction des habitats naturels et d'instaurer des continuités écologiques. Ainsi, des orientations nationales sont données depuis la loi Grenelle 2 dont la Trame Verte et Bleue (TVB) constitue une mesure phare. C'est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent et fonctionnel, constitué de réservoirs de biodiversité reliés par les corridors écologiques.

À l'échelle régionale, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, SRCE (Biotope, 2013), dresse les enjeux de biodiversité de la région. Il a été adopté par délibération du Conseil Régional du 19 décembre 2014 et par arrêté préfectoral n°15.009 du 16 janvier 2015. Il est essentiellement basé sur les réservoirs de biodiversité connus (sites Natura 2000, ZNIEFF, sites du Conservatoire des Espaces naturels, réserves naturelles de biodiversité, etc.) et des dires d'experts.

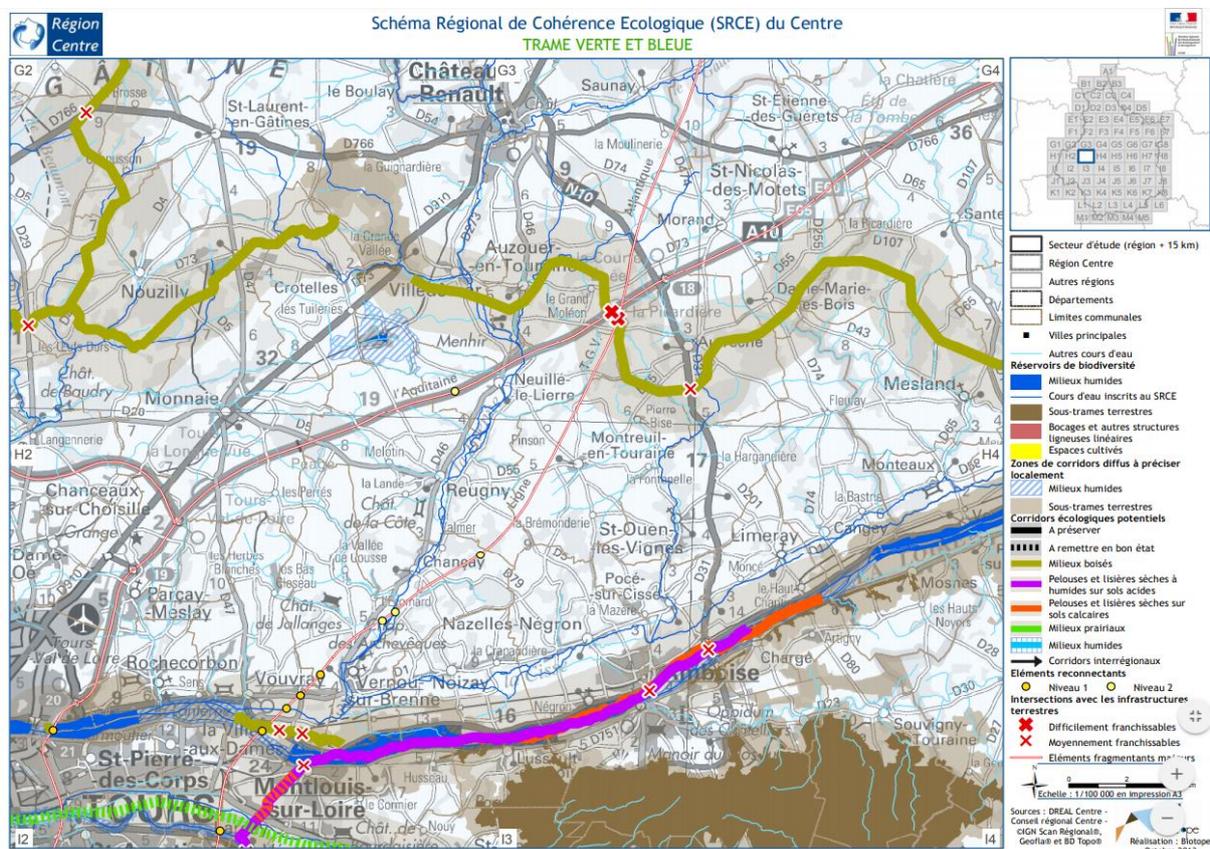


Figure 5: SRCE sur la commune de Château-Renault

Ce travail, à l'échelle régionale, met en avant la sous-trame terrestre herbacée et les corridors boisés sur le territoire communal. La TVB décrite par le SCOT (Ecosphère, 2014) détaille, elle, précisément les enjeux. Les deux secteurs à enjeux relevés pour la commune sont :

- Les Abords du Gault : il s'agit d'un espace vert herbacé de 16ha en bordure de ruisseau, ici le Gault. Cette zone s'inscrit dans la sous-trame herbacée.
- Le Parc Calmon : Il s'agit d'un espace vert arboré de 1,3 ha situé près de la mairie de Château-Renault. Cette zone s'inscrit dans la sous-trame boisée.

Les Abords du Gault et le Parc Calmon sont inscrits aux Espaces Naturels Sensibles de l'Indre-et-Loire

- La Brenne et le Gault s'inscrivent dans la sous-trame bleue.



Carte 4 : Cartographie de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du SCOT

3 L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

3.1. LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude concerne tout le territoire communal. Les secteurs ciblés prioritairement sont les continuités écologiques des vallées de la Brenne et du Gault qui sont des coulées vertes d'importance sur la commune, les mares, les boisements notamment celui du Parc Calmon. Seront aussi visés le secteur de La Source à l'extrémité est du territoire ainsi que des zones périurbaines pouvant être d'intérêt dans une réflexion des trames vertes et bleues à l'échelle de la ville.

3.2. GROUPES ÉTUDIÉS

Les inventaires ont porté sur les groupes décrits ci-dessous, chaque espèce identifiée a été notée. La nomenclature suivie est TaxRef v8.0. Toutes les observations ont été saisies dans la base de données régionale SIRFF.



Photographie 1 : Prospection floristique

3.2.1. FLORE ET HABITATS

Un inventaire botanique (ici uniquement plantes vasculaires, ne sont pas inclus les bryophytes ou même les lichens) a été réalisé sur les sites prospectés afin, d'une part, de caractériser les milieux, d'autre part, mettre en évidence les espèces à statut.

Le statut patrimonial de la flore a été mené au regard des listes de rareté, d'inventaire et de protection disponibles en région Centre : déterminantes ZNIEFF (DREAL, 2012), Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre (NATURE CENTRE, CBNBP, 2014), etc.

La cartographie des habitats a été réalisée selon la nomenclature européenne EUNIS (Louvel et al., 2013).

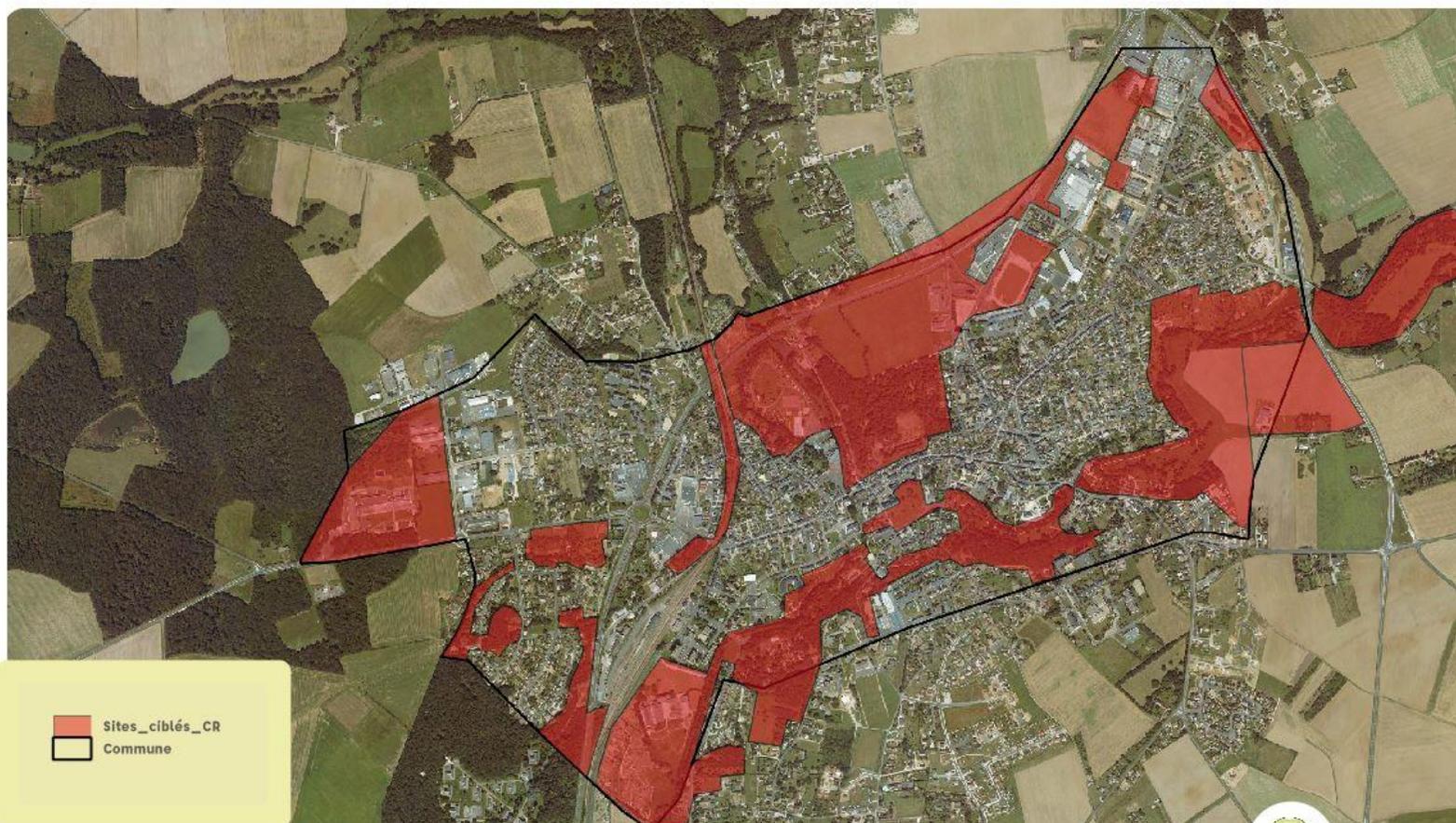
3.2.2. FAUNE

Les inventaires faunistiques ont porté sur les groupes taxonomiques suivants : oiseaux, amphibiens, reptiles et insectes. Les autres groupes ont fait l'objet d'observations ponctuelles (mammifères).

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

SECTEURS CIBLÉS



■ Sites_ciblés_CR
□ Commune



0 500 m



Réalisation : SEPANT (2018)

Sources : BD Ortho® (© IGN), SEPANT



sepant

Concernant les insectes, tous les groupes ne pouvant être recensés, l'étude s'est portée essentiellement sur trois taxons : les papillons, les odonates (libellules, demoiselles) et les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), qui comptent plusieurs espèces indicatrices. D'autres espèces rencontrées au cours des prospections ont également été incluses comme certains coléoptères. L'ensemble des individus observés sur les sites a été inventorié en présence-absence, afin de mettre en évidence les espèces à statut fréquentant le site. Tous les individus capturés ont été relâchés sur place après identification. Pour les odonates, en plus de la prospection à vue des adultes, des exuvies (anciennes enveloppes rejetées après la mue de métamorphose) ont également été prélevées et examinées pour identification au laboratoire. Une identification au chant a également permis de compléter les identifications pour les orthoptères.

Pour les amphibiens, les sites potentiellement intéressants (mares, étangs ou autres) ont été préalablement ciblés via la cartographie. Ces sites ont ensuite été prospectés en mars-avril, période la plus favorable à l'observation des amphibiens. Selon la date et les espèces recherchées, les prospections ont consisté en une recherche à vue et/ou en une écoute des chants. Les identifications ont eu lieu sur place. Les identifications ont été menées tant sur les adultes que sur les têtards et les pontes.

Les oiseaux sont détectés et identifiés à des points précis, à l'écoute des chants ou par observation directe aux jumelles. Une attention particulière a été portée aux espèces dont nous désirions suivre la reproduction afin de définir correctement l'usage qu'elles faisaient du site. Les critères de nidifications retenus sont ceux de l'EBCC Atlas of European Breeding Birds (Hagemeijer & Blair, 1997).

L'analyse patrimoniale de la faune a été menée au regard des listes de rareté, d'inventaire et de protection disponibles en région Centre-Val de Loire : déterminantes ZNIEFF, espèces protégées au niveau national et régional, annexe I de la directive Oiseaux, annexes II et IV de la directive Habitats, Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre (Nature Centre et. al. 2014).

Tableau 1 : Dates et nature des prospections

Dates	Observateurs	Taxon
02/02/2018	Leduc Vinciane - SEPANT	Flore - Habitat
07/08/2017	Palussière Laurent - SEPANT	Insectes
22/06/2017	Leduc Vinciane - SEPANT	Flore - Habitat
26/04/2017	Palussière Laurent - SEPANT Leduc Vinciane - SEPANT	Insectes Flore - Habitat Autres faunes
30/03/2017	Palussière Laurent - SEPANT Leduc Vinciane - SEPANT	Insectes Flore - Habitat Amphibiens
29/03/2017	Palussière Laurent - SEPANT Leduc Vinciane - SEPANT	Insectes Flore - Habitat Amphibiens
17/02/2017	Palussière Laurent - SEPANT	Avifaune
06/04/2016	Cense Colette - Cense Thierry	-
30/03/2016	Cense Colette - Cense Thierry	-
28/03/2016	Cense Colette - Cense Thierry	-
12/05/2016	Avril Damien - SEPANT	Flore - Habitat
03/05/2016	Avril Damien - SEPANT	Flore - Habitat

Ce sont en tout 964 observations qui ont été réalisées dans le cadre des prospections. La carte suivante illustre la localisation des données sur le territoire communal.

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

LOCALISATIONS DES OBSERVATIONS RÉALISÉES



Carte 5 : Localisations des observations réalisées

4 RÉSULTATS

4.1. CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Plusieurs habitats remarquables ont été recensés sur la commune. Certains habitats sont d'intérêt communautaire. Il s'agit d'habitats inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats (1992) et dont l'intérêt biologique est reconnu au niveau européen. Leur « code Natura 2000 » ainsi que leur correspondance dans les « cahiers d'habitats » sont reportés ci-après.

On trouve également des habitats déterminants ZNIEFF (inscrits dans la liste des milieux déterminants pour l'actualisation des ZNIEFF en région Centre). Cette liste est établie selon la nomenclature Corine Biotope (CB).

Pour chacun de ces habitats, leur évaluation dans le Livre Rouge des Habitats de la Région Centre (NATURE CENTRE et al., 2014) est également examinée.

Ces habitats d'intérêt sont décrits ci-après.

4.1.1. HABITATS REMARQUABLES REGENSÉS SUR LA COMMUNE

Prairies de fauche humides				
Correspondances				
CB : Prairies humides riches en nutriments (37.21)				
EUNIS : Prairies atlantiques et subatlantiques humides				
Natura 2000 :				
Phytosociologie : Bromion racemosi				
Caractéristiques stationnelles, écologie et répartition dans le site				
Sols : Limons				
Répartition : quelques parcelles sur les bords du Gault				
Composition floristique				
Cortège caractéristique : <i>Agrostis stolonifera</i> , <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Bromus racemosus</i> , <i>Cardamine pratensis</i> , <i>Festuca arundinacea</i> , <i>Mentha arvensis</i> , <i>Ranunculus repens</i> ...				
Valeur écologique et patrimoniale				
Liste rouge	VU	Déterminant ZNIEFF	Enjeu	Fort
<p>Description : Cet habitat se développe sur les sables et limons du lit majeur du Gault soumis aux inondations hivernales. Il s'agit d'un milieu herbacé dont la dynamique d'évolution est bloquée au stade prairial par la fauche et qui, lorsque les conditions stationnelles et le mode de gestion (fauche annuelle) sont optimums, se présentent sous la forme de prairies denses et hautes à grande diversité floristique, et dont la floraison débute en mars (fin des inondations) et s'étend jusqu'à juin (période traditionnelle de fauche).</p> <p>Ce type de prairie est lié à deux facteurs écologiques fondamentaux : l'exploitation annuelle par la fauche ; le caractère humide du sol lié à la proximité avec le cours d'eau (inondation et proximité de la nappe alluviale).</p> <p>Fauchées généralement plus tardivement que les autres prairies à cause du ressuyage lent des sols et du retard de maturation de l'herbe, elles abritent une flore remarquable et assurent des zones de refuges très importantes pour la faune. Ce type de prairie présente également un intérêt économique : le foin issu de ces prairies est en général de très bonne qualité.</p> <p>En cas d'abandon des fauches annuelles, ces prairies évoluent rapidement vers la mégaphorbiaie eutrophe puis vers la forêt alluviale. Le maintien de ces fauches est donc essentiel.</p>				
État de conservation sur la commune : L'état de conservation de cet habitat peut être considéré comme bon.				
Gestion				
Gestion actuelle : fauche et pâturage				



Mégaphorbiaies

Correspondances

CB : Communautés à Reine des prés et communautés associées (37.1)

EUNIS : Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par *Filipendula*

Natura 2000 : 6430.1 – Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne

Phytosociologie : *Filipendulo ulmariae* – *Convolvuletea sepium*



Caractéristiques stationnelles, écologie et répartition dans le site

Sols : Limons

Répartition : quelques patchs sur les bords du Gault

Physionomie et composition floristique

Cortège caractéristique : *Filipendula ulmaria*, *Calystégia sepium*, *Urtica dioica*

Valeur écologique et patrimoniale

Liste rouge

Déterminant ZNIEFF

Enjeu

Moyen

Description : Il s'agit d'une zone humide constituée d'une formation végétale dominée par les plantes hygrophiles à grandes feuilles. Souvent dominées par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), on y trouve aussi l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), la grande Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*) ou le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), protégé en région Centre-Val de Loire et présente sur la commune. L'ombre portée au sol par leur appareil végétatif volumineux ainsi que l'accumulation de litière fait que les espèces à structure basse et les graminées y sont rares ou absentes.

Cet habitat est localisé en fond de vallée du Gault, directement lié à un niveau hydrique élevé (inondation et proximité de nappe). Il se développe dans les zones laissées libres de l'exploitation agricole ou exploitées de manière extensive (broyage après la saison de végétation, pas d'intervention annuelle systématique).

Plusieurs facteurs peuvent menacer ces mégaphorbiaies. Les modifications du régime hydraulique des vallées et terrasses alluviales peuvent avoir un impact négatif (réduction des inondations du lit majeur, drainage des prairies, endiguement des cours d'eau,...). L'eutrophisation de l'eau (rejets agricoles, domestiques ou industriels) peut conduire au passage à des types de mégaphorbiaies eutrophes. Les mégaphorbiaies riveraines peuvent enfin être victimes de l'envahissement par des plantes exotiques qui utilisent les vallées comme couloirs de dispersion et peuvent supplanter les espèces indigènes : la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), recensée sur le site, est de ce point de vue une des espèces les plus agressives. En conséquence, les mégaphorbiaies mésotrophes sont en nette régression, et ce particulièrement dans les zones d'agriculture intensive où les prairies sont surexploitées, asséchées ou peu à peu transformées en cultures.

État de conservation sur la commune : Cet habitat occupe une surface réduite sur la commune et est actuellement assez dégradé par l'extension des espèces exotiques envahissantes.

Gestion

Gestion actuelle : /

Ripisylves

Correspondances

CB : Forêts alluviales mixtes d'ormes et de frênes (44.4)

EUNIS : Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves (G1.22)

Natura 2000 : 91E0 – Frênaies-ormaies atlantiques

Phytosociologie : Ulmenion minoris



Caractéristiques stationnelles, écologie et répartition dans le site

Sols : Limons

Répartition : Linéaires sur les bords du Gault et de la Brenne

Physionomie et composition floristique

Cortège caractéristique : *Alnus glutinosa*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior*...

Valeur écologique et patrimoniale

Liste rouge

NT

Déterminant ZNIEFF

Enjeu

Fort

Description : Ce boisement se développe de manière linéaire le long des cours d'eau et occupe une faible surface. Cet habitat est localisé en situation hygrophile : topographie basse, hydromorphie permanente en profondeur dans le sol. Dans ces conditions, la strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux, associé au Frêne commun. La strate herbacée est elle aussi dominée par des espèces hygrophiles : Laïche espacée (*Carex remota*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatique*), l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*). Sont aussi présentes des espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Laïche des bois (*Carex sylvatica*) ou encore la Benoîte urbaine (*Geum urbanum*), etc.

Les ripisylves sont à l'interface entre milieux aquatiques et milieux terrestres ce qui en fait des habitats à forte diversité biologique et à intérêt écologique majeur.

Ces forêts alluviales remplissent plusieurs fonctions essentielles :

- écologiques : elles régulent le débit des eaux, diminuent la turbidité en piégeant les particules en suspension et servent de « puits » pour le trop-plein d'azote en provenance des bassins versants cultivés ; un intérêt fonctionnel non négligeable. Les racines des arbres contribuent à la stabilisation des sols et des berges et limitent l'érosion.
- biologiques : elles servent de biotope et de lieu de vie pour de nombreuses espèces végétales et animales communes ou rares et menacées ; elles constituent en tant que telles des foyers essentiels de la biodiversité.

État de conservation sur la commune : Cet habitat a fortement régressé de par les pressions anthropiques au fil du temps (déforestation, aménagements hydrauliques des cours d'eau). Les espèces exotiques envahissantes impactent la structure des communautés végétales.

Gestion

Gestion actuelle : /

4.2. FAUNE ET FLORE REMARQUABLE

La liste complète des espèces contactées est détaillée pour la faune dans l'annexe 1 et pour la flore vasculaire dans l'annexe 2.

Des espèces patrimoniales ont été recensées et vous sont présentées dans ce chapitre. Nous entendons par espèce patrimoniale toute espèce qui remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Espèce menacée en région Centre - Val de Loire (Nature Centre and CBNBP, 2014):
 - NT : espèces « quasi menacées »
 - VU : espèces « vulnérables »
 - EN : espèces « en danger »
- Espèce protégée (PR) en région Centre - Val de Loire (seulement pour la flore)
- Espèce déterminantes ZNIEFF (DZ) (DREAL Centre, 2012)

4.2.1. LA FLORE VASCULAIRE

Lors de nos inventaires, 199 espèces de flore vasculaire ont été inventoriées sur le territoire communal. La liste complète est présentée en ANNEXE. Après intégration des données bibliographiques, ce sont 4 espèces d'intérêt qui ont été observées lors de nos prospections, mais aussi lors d'inventaires extérieurs menés sur la commune de Château-Renault, elles sont référencées dans le tableau suivant. La grande majorité de ces espèces sont localisées au sein des habitats boisés présents sur la commune.

Tableau 2: Liste des espèces floristiques patrimoniales

Nom_latin	Nom_commun	LR Centre	Déterminante ZNIEFF	Déterminante TVB	Protection nationale	Protection régionale
Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois	NT	DZ	0	0	0
Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre	0	DZ	0	0	0
Doronicum plantagineum L., 1753	Doronic à feuilles de plantain	VU	DZ	0	0	PR
Hypericum maculatum Crantz, 1763	Millepertuis maculé	0	DZ	0	0	0

Légende			
CR	En danger critique	DZ	Déterminante ZNIEFF
EN	En danger	DTV	Déterminante TVB
VU	Vulnérable	PRA	Plan Régional d'Actions
NT	Quasi menacée	PNA	Plan National d'Action
LC	Préoccupation mineur		

4.2.1.1. LUZULE DES BOIS (*LUZULA SYLVATICA*)

La Luzule des bois est assez caractéristique de par sa grande taille entre 30 et 80 cm.

Cette plante forme des colonies assez denses grâce notamment à sa souche traçante. Elle apprécie les bois possédant une humidité atmosphérique importante.

Cette espèce n'avait pas été revue sur la commune depuis 1988 par François Botté et Dominique Tessier.

Sur Château-Renault, elle est présente au sein des chênaies-charmaies à Jacinthe sur les coteaux bordant la Brenne.

Notée comme vulnérable en Région Centre-Val de Loire, la Luzule des bois n'est présente que dans 17 communes. Les populations paraissent globalement assez stables, on peut cependant noter localement quelques régressions (Lombard and BAJON, 2000).



Figure 6 : Luzule des bois

4.2.1.2. FOUGÈRE SCOLOPENDRE (*ASPLENIUM SCOLOPENDRIUM*)

Cette fougère est inféodée aux forêts de ravin fraîches, elle est déterminante ZNIEFF quand cet habitat est en bon état de conservation.

Sur la commune, cette espèce est présente ponctuelle notamment sur les berges du Gault sur le site de La Source.



Figure 7 : Fougère scolopendre

4.2.1.3. DORONIC À FEUILLES DE PLANTAIN (*DORONICUM PLANTAGINEUM*)

Le Doronic à feuilles de plantain fait partie de la famille des Astéracées. Elle peut former en sous-bois des tapis pouvant être assez abondants.

Cette espèce est présente dans les bois frais faisant partie de l'alliance du Fraxino-Carpinion. Au sein de la commune, elle est présente dans les boisements des coteaux encadrant les vallées du Gault et de la Brenne.

L'évolution naturelle des milieux et leur fermeture, mais surtout l'action humaine (destruction et drainage des forêts alluviales, arrachage et pillage des populations) menacent souvent fortement les populations de Doronics. Le Doronic est protégé en région Centre-Val de Loire.



Figure 8 : Doronic à feuilles de plantain

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

LOCALISATIONS DE LA FLORE PATRIMONIALE



Carte 6 : Localisation de la flore patrimoniale

4.2.2. LES INSECTES

Les insectes sont de très bons bio-indicateurs. Ils sont liés à des habitats spécifiques et l'état de conservation de ces derniers et réagissent très vite aux perturbations. La commune de Château-Renault de par sa forte urbanisation et son contexte environnemental possède un panel d'habitats naturels restreints ainsi la diversité entomologique sur le territoire est faible. Néanmoins des espèces d'intérêt patrimoniales ont été observées comme le bilan suivant l'illustre.

4.2.2.1. LES LÉPIDOPTÈRES

Les prospections menées ont permis d'inventorier 35 espèces de Lépidoptères sur le territoire communal. Ce groupe taxonomique est peu diversifié sur la commune.

Le tableau suivant liste l'ensemble des espèces à statut relevées lors de nos prospections.

Tableau 3: Liste des espèces de Lépidoptères patrimoniaux

Nom latin	Nom commun	LR Centre	Déterminante ZNIEFF	Déterminante TVB	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitat	PRA	PNA
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain		DZ						
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette		DZ						
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne		DZ						
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain		DZ						

Légende			
CR	En danger critique	DZ	Déterminante ZNIEFF
EN	En danger	DTVb	Déterminante TVB
VU	Vulnérable	PRA	Plan Régional d'Actions
NT	Quasi menacée	PNA	Plan National d'Action
LC	Préoccupation mineur		

LES RHOPALOCÈRES

(A) LA MÉLITÉE DU PLANTAIN – MELITAEA CINXIA

La Mélitée du plantain est un papillon de 3 à 4 cm d'envergure. Il se reconnaît par sa couleur orangée et ses taches noirâtres sur le dessus des ailes.

Comme son nom l'indique, cette espèce a pour plante hôte le plantain lancéolé, mais aussi les autres plantains. Les adultes sont en vol d'avril à septembre. Ils sont présents dans les habitats prairiaux.

(A) LA PETITE VIOLETTE – BOLORIA DIA

La Petite violette est un papillon orange sur le dessus des ailes avec des motifs noirs et le revers de ces ailes antérieures est plus clair avec des taches nacrées.

Cette espèce vole en deux à trois générations d'avril à septembre et est inféodée aux plantes du genre *Viola*. Ce papillon est aussi lié à des habitats prairiaux en bon état de conservation.

Ces deux espèces ont été observées au sein des prairies alluviales de la vallée du Gault.

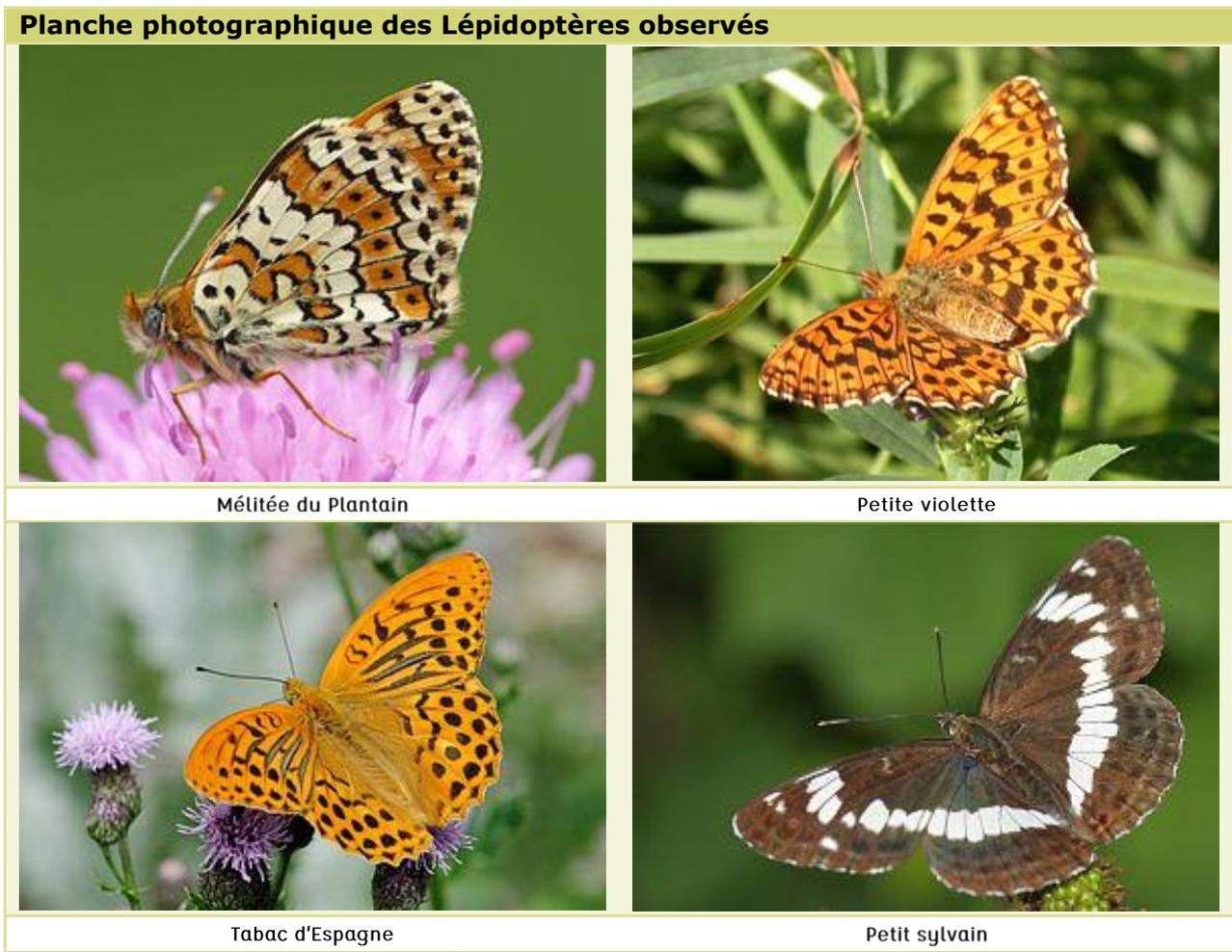


Figure 9 : Planche photographique des Lépidoptères observés

4.2.2.2. LES ODONATES

Lors des inventaires réalisés, ce sont 7 espèces d'Odonates qui ont été observées sur le territoire communal. Le cortège d'Odonates est composé avant tout d'espèces liées au cours d'eau. Une d'entre elles possède un fort intérêt patrimonial : l'Agrion de Mercure. En effet, celle-ci est protégée sur le territoire national, mais sont aussi des espèces déterminantes pour la caractérisation des Trames Vertes et Bleues (TVB).

Le tableau suivant récapitule, l'ensemble des Odonates observé sur la commune et leurs statuts.

Tableau 4 : Liste des Odonates observées sur la commune

Nom latin	Nom commun	LR Centre	Déterminante ZNIEFF	Déterminante TVB	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitat	PRA	PNA
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	LC							
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	LC							
<i>Chalcclestes viridis</i>	Leste vert	LC							
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC							
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC							
<i>Calopteryx virgo</i>	Calopteryx vierge	LC	DZ						
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	NT	DZ	DTV B	PN/art3	CBE/II	DH/II	PRA/I	PNA

Légende

CR	En danger critique	DZ	Déterminante ZNIEFF
EN	En danger	DTVB	Déterminante TVB
VU	Vulnérable	PRA	Plan Régional d'Actions
NT	Quasi menacée	PNA	Plan National d'Action
LC	Préoccupation mineur		

(A) L'AGRION DE MERCURE (*COENAGRION MERCURIALE*), ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS, PROTÉGÉ NATIONAL, DÉTERMINANT ZNIEFF

L'Agrion de Mercure est aujourd'hui en régression à l'échelle européenne, ce qui justifie son statut au regard de la directive Habitats. En France, il se maintient bien et reste présent dans la majeure partie des départements lui donnant un rôle de conservation important.

L'espèce est liée aux cours d'eau de petite taille, ouverts (absence de végétation arbustive ou arborée) : ruisseaux et fossés prairiaux. Elle demande des eaux riches en bases (non acides) et de bonne qualité. Les larves se développent dans la vase et la végétation rivulaire. Les adultes émergent entre juin et août (voire septembre). Ils s'écartent peu des lieux de reproduction (Puissauvre, 2013).



Cet odonate a été observé sur le cours d'eau du Gault. Le macro-habitat optimal, est lié à la présence d'eau courante oligotrophe à mésotrophe, de débit faible à modéré, bien exposée et riche en végétation aquatique. Le micro-habitat larvaire optimal se situe au niveau de la végétation aquatique.

Principales menaces : la fragmentation de la population, le développement d'une strate arborée ou arbustive au niveau de la station et/ou le comblement et l'évolution de la végétation vers une mégaphorbiaie, l'arrêt de l'alimentation en eau de la zone de micro-habitats par abaissement de la nappe notamment à cause de l'intensification de l'irrigation, l'intensification ou l'abandon de l'utilisation de l'espace en périphérie du cours d'eau, l'eutrophisation du milieu aquatique / pollution.

4.2.2.3. LES ORTHOPTÈRES

Ce sont en tout 20 espèces d'orthoptères qui ont été contactées soit par observations soit par écoute des chants.

Tableau 5 : Liste des orthoptères observés sur la commune

Nom latin	Nom commun	LR Centre	Déterminante ZNIEFF	Déterminante TVB	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitat	PRA	PNA
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC							
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	LC							
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC							
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	LC							
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes	LC							
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	LC							
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC							
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC							
<i>Modicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	LC							
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC							
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	LC							
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	LC							
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanérotère commun	LC							
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	LC							

<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC							
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC							
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC							
<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain	LC							
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix forestier	LC							
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	LC							

Légende			
CR	En danger critique	DZ	Déterminante ZNIEFF
EN	En danger	DTV	Déterminante TVB
VU	Vulnérable	PRA	Plan Régional d'Actions
NT	Quasi menacée	PNA	Plan National d'Action
LC	Préoccupation mineure		

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

INSECTES PATRIMONIAUX INVENTORIÉS



Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

INSECTES PATRIMONIAUX INVENTORIÉS DANS LE SECTEUR DE LA SOURCE



Localisation des insectes patrimoniaux

■ Agrion de Mercure



0 100 m

Réalisation : SEPANT (2018)

Sources : BD Ortho® (© IGN), SEPANT



sepant

4.2.3. L'AVIFAUNE

Lors des inventaires menés, ce sont 59 espèces qui ont été observées. Le tableau suivant met en avant les espèces ayant un enjeu important pour la région Centre-Val de Loire d'après la liste rouge régionale.

Tableau 6 : Liste de l'avifaune rare en région

Nom latin	Nom commun	LR Centre	Déterminante ZNIEFF	Déterminante TVB	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitat	PRA	PNA
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NT			PN/art3	CBE/II			
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	NT	DZ-r*		PN/art3	CBE/II			
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	NT	DZ-†		PN/art3	CBE/II	DO/I		
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	VU	DZ-†/h/hm		PN/art3	CBE/II			
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	DZ-†		PN/art3	CBE/III			

Légende			
CR	En danger critique	DZ	Déterminante ZNIEFF
EN	En danger	DTVb	Déterminante TVB
VU	Vulnérable	PRA	Plan Régional d'Actions
NT	Quasi menacée	PNA	Plan National d'Action
LC	Préoccupation mineure		

Cet important cortège d'oiseaux présent sur la commune est principalement localisé sur les zones arborées de la commune notamment le Parc Calmon, mais aussi sur la coulée verte. Celle-ci de par la complémentarité entre les milieux ouverts et les milieux boisés est une zone favorable à de nombreuses espèces avifaunistiques.

Planche photographique des oiseaux observés



Gros-bec Casse-noyaux



Bruant des roseaux

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

OISEAUX (PASSERIFORMES) PATRIMONIAUX INVENTORIÉS



Carte 7 : Passereaux patrimoniaux inventoriés

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

OISEAUX (AUTRES) PATRIMONIAUX INVENTORIÉS



Carte 8 : Oiseaux patrimoniaux inventoriés

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

OISEAUX (PASSERIFORMES) PATRIMONIAUX INVENTORIÉS DANS LE SECTEUR DE LA SOURCE



Carte 9 : Localisation des passereaux patrimoniaux inventoriés dans le secteur de La Source

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

AUTRES OISEAUX PATRIMONIAUX INVENTORIÉS DANS LE SECTEUR DE LA SOURCE



Localisation des autres oiseaux patrimoniaux

- Aigrette garzette
- Pic épeiche
- Pic vert
- Pigeon colombin



0 100 m

Réalisation : SEPANT (2018)

Sources : BD Ortho® (© IGN), SEPANT



Carte 10 : Oiseaux sur le secteur de La Source

4.2.4. LES MAMMIFÈRES

4.2.4.1. LE CASTOR D'EUROPE (*CASTOR FIBER*), ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS, PROTÉGÉ NATIONAL, DÉTERMINANT ZNIEFF

Ce mammifère, disparu de la région au début du XXe siècle a été réintroduit sur la Loire dans les années 1970. Ces populations sont depuis lors en développement. En Indre-et-Loire, l'espèce colonise de nouveaux territoires, particulièrement sur les affluents de la Loire : Cher, Indre. Non détecté pendant l'IBC, il est cité sur la commune dans un inventaire de l'ONCFS en 2000.

Le Castor est un mammifère nocturne qui affectionne les eaux permanentes, ne gelant pas entièrement en hiver et dont la profondeur dépasse 1,5m : grandes rivières et fleuves. Il y cherche des sites pour faire son gîte (berges abruptes, avec ripisylve), des sites de nourrissages offrant des saules, frênes, peupliers, aulnes à proximité directs de l'eau.

4.2.4.2. ESPÈCES ANIMALES ENVAHISSANTES : LE RAGONDIN, *MYOCASTER COYPUS*



Photographie 2 : Ragondin

Mammifère originaire d'Amérique du Sud, il a été introduit en Europe au XIXe siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Les individus présents en Europe proviennent d'évasions ou de lâchers volontaires. En raison de sa forte capacité de reproduction (2 ou 3 portées par an) et de dispersion (plus d'1km par an), il est présent de manière très courante sur le bassin de la Loire, comme sur la quasi-totalité du territoire national depuis 1995 (SARAT, 2012).

Selon la nature de son habitat, il creuse un terrier dans la berge ou constitue un nid dans la végétation aquatique. Il peut ainsi provoquer la dégradation des berges et des pertes de la biodiversité liée à la consommation importante des herbiers aquatiques. Il peut également provoquer des dégâts dans les cultures avoisinantes. Le ragondin est par ailleurs susceptible de transmettre de nombreuses pathologies, la leptospirose étant l'exemple le plus connu. Il a été observé sur la

vallée de la Brenne, mais il est aussi présent sur ses affluents.

4.2.5. LES AMPHIBIENS

La commune de Château-Renault, malgré un nombre de mares réduit, possède une forte diversité d'amphibiens sur son territoire. En effet, ce sont 8 espèces de ce groupe taxonomique qui ont été observées lors de l'IBC. L'ensemble de ces espèces est protégé à l'échelle nationale.

Les principales observations ont été faites un bassin de rétention assez âgé en lisière de boisements à l'extrémité nord-ouest de la commune.

4.2.5.1. ALYTE ACCOUCHEUR (*ALYTES OBSTEICANS*)

L'Alyte accoucheur vit au sein d'habitats assez diversifiés comme des zones semi-arides, des berges ou des terrains en pente avec la présence de pierres ou de matériaux meubles (éboulis, murets, ruines, sablière...), situés à proximité de points d'eau de types et de qualité très divers avec une végétation éparse. On le retrouve également dans une vaste diversité d'habitats peu végétalisés naturels ou parfois anthropisés (landes, pelouses, tourbières, cultures...). Les habitats aquatiques utilisés peuvent aller des rivières et cours d'eau à écoulement lent jusqu'aux étangs et mares de petite taille.

Sur la commune, l'Alyte est présent sur le fond de vallée alluviale au sein du centre-ville.

4.2.5.2. TRITON CRÊTÉ, (*TRITURUS CRISTATUS*)

Le Triton crêté est un des plus grands tritons de nos régions (11 à 18 cm). En période de reproduction, le mâle arbore une haute crête dentelée et interrompue au niveau du bassin. Les Tritons crêtés parcourent des dizaines ou des centaines de mètres pour rejoindre leur site de reproduction, et peuvent parfois

changer de mare au cours de cette période. Après la reproduction, les adultes reviennent à un mode de vie terrestre et nocturne, se cachant le jour dans des abris et restant à proximité du lieu de ponte. Typique des campagnes et paysages ouverts, le Triton crêté est retrouvé dans les prairies, haies, lisières, friches ou bosquets, ou encore dans des sites récents comme des carrières sous eau. Pour se reproduire, il recherche en général des mares ou fossés profonds, permanents, bien ensoleillés, riches en plantes aquatiques et sans poissons.

Il a été contacté sur le bassin de rétention. Cette espèce sera intéressante pour la réflexion des préconisations sur la commune, étant une espèce déterminante pour la Trame verte et bleue.

4.2.5.3. TRITON ALPESTRE (*LISSOTRITON ALPESTRIS*)

Le Triton alpestre occupe des habitats assez variés et est observable dans différents milieux à proximité d'un point d'eau. Il fréquente les eaux stagnantes des mares, étangs, marécages, ornières, fossés et ruisseaux forestiers, mais aussi des milieux plus artificiels (canaux, abreuvoirs...). Une forte densité de points d'eau dans le paysage lui est favorable. La présence de végétation aquatique ne semble pas être un facteur déterminant pour l'espèce et la profondeur de l'eau non plus. Il est capable d'occuper les couches d'eau profonde des points d'eau, mais il évite les mares peu profondes de zones agricoles. Ses habitats terrestres sont également variés puisqu'on le retrouve dans des forêts de feuillus et de conifères, des bocages et des prairies.

Il a été contacté sur le bassin de rétention. Cette espèce sera intéressante pour la réflexion des préconisations sur la commune, étant une espèce déterminante pour la Trame verte et bleue.

Planche photographique des amphibiens et de leur habitat



Triton alpestre



Alyte accoucheur

Figure 10: Planche photographique des amphibiens

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

AMPHIBIENS, REPTILES ET MAMMIFÈRES PATRIMONIAUX INVENTORIÉS



Carte 11 : Amphibiens, reptiles et mammifères patrimoniaux inventoriés

4.3. ESPÈCES INVASIVES

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique faunistique ou floristique dont l'introduction, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes. Introduites volontairement ou accidentellement, leurs propagations conduisent à des conséquences environnementales, économiques ou sanitaires négatives.

Elles sont impliquées dans la moitié de toutes les extinctions depuis 400 ans. La mondialisation des échanges a entraîné une augmentation exponentielle de ce phénomène. Facilité par la dégradation des milieux naturels, qui rend les écosystèmes plus vulnérables, il risque de s'aggraver encore avec le réchauffement climatique. Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir de graves conséquences économiques, sociales et sanitaires : dégradation de la nature, des paysages et du potentiel touristique, impacts sur l'agriculture, l'élevage ou la pêche, menaces sur la santé humaine dans le cas des virus, des bactéries et de certains insectes.

Une liste des espèces végétales invasives a été dressée en région Centre-Val de Loire. Un rang leur est attribué en fonction de leur potentiel invasif (VAHRAMEEV and NOBILLIAUX, 2015), basé sur l'échelle de Lavergne¹ le rang 5 étant le plus invasif. Plusieurs de ces espèces ont été recensées sur le territoire de la commune notamment sur les rives des cours d'eau qui forme un corridor de dissémination important pour les plantes invasives.

4.3.1. ESPÈCES DU RANG 5

Rang 5 : taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.

4.3.1.1. LE ROBINIER FAUX-ACACIA, *ROBINIA PSEUDOACACIA*

C'est une espèce fortement cultivée dans le monde (bon combustible, production de miel, bois imputrescibles). Ainsi, on l'utilise pour la fabrication de piquets de clôture, de lames de terrasse ou de mobilier de plein air qui dureront de 60 à 80 années. Cependant, fortement drageonnante et au développement rapide, le Robinier forme des peuplements denses où les plantes indigènes ont bien du mal à survivre. Il est largement répandu en région Centre-Val de Loire. Il est représenté sur plusieurs secteurs sur le territoire communal notamment sur les boisements.

4.3.2. ESPÈCES DU RANG 4

Rang 4 | Taxon localement invasif, n'ayant pas encore colonisé l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominants ou co-dominants dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.

4.3.2.1. LA RENOUÉE DU JAPON, *REYNOUtria JAPONICA*

La Renouée du Japon est une espèce de plante herbacée vivace de la famille des Polygonaceae originaire d'Asie orientale. La conquête de nouveaux territoires se fait donc par la multiplication végétative qui est facilitée par l'eau, l'érosion des berges, les rivières et, parfois, les animaux qui ont tendance à transporter des fragments de la plante. L'homme intervient dans sa propagation par le déplacement de terres contaminées par les plantes, à l'occasion de travaux de génie civil et rural (construction de routes et autres voies de communication, réseaux d'assainissement, aménagements de cours d'eau, d'espaces verts, etc.) (FCBN, 2010b). La Renouée du Japon est une espèce très compétitrice du fait de la rapidité de sa

¹ L'échelle "d'invasibilité" de Lavergne permet la réalisation d'un état des lieux précis et complet des statuts "d'invasibilité" de la flore exotique de la région Centre. Le statut d'invasibilité est basé sur des données mesurables et connues par les botanistes de la région (habitats colonisés, densité des populations rencontrées) et du caractère invasif de l'espèce sur des territoires proches de la région Centre. Il permet d'obtenir une vision globale du stade d'invasion de chaque espèce sur le territoire régional. Les espèces sont classées en six catégories : du rang 5 (le plus invasif) au rang 1.

croissance et sa densité en tiges. Elle forme des peuplements monospécifiques impactant la fonctionnalité des habitats naturels.

Cette espèce est présente sur les rives de la Brenne et du Gault, elle est déjà gérée par le Syndicat et les agents communaux.

4.3.3. ESPÈCES DU RANG 3

Rang 3 : Plante exotique (ou groupe d'espèces apparentées) proliférant uniquement dans les milieux fortement perturbés. Les espèces déjà problématiques en milieux naturels, non ou peu perturbés, dans des régions limitrophes sont considérées comme prioritaires.

4.3.3.1. ARBRE À PAPILLON, *Buddleja David*

Le *Buddleja* du père David, *Buddleja* du père David ou Arbre aux papillons (*Buddleja davidii* Franch.) a été introduit de Chine au XIX^{ème} siècle. Les premières graines arrivèrent en France en 1895. Il fut ensuite planté un peu partout dans les jardins. Il produit en effet de belles inflorescences mauves ou blanches selon la variété et est très résistant. Il s'est ensuite échappé des jardins pour coloniser les milieux artificialisés comme les friches industrielles, les chantiers et autres terrains vagues. Il peut s'installer au bord des rivières à condition que le sol soit bien drainé.

Très invasif, le *Buddleja* du père David produit des milliers de graines. De plus il perturbe l'équilibre de la pollinisation des plantes indigènes.

4.3.3.2. STRAMOINE - *Datura stramonium*

L'espèce a été importée en tant que narcotique en Europe dès le XVIII^{ème} siècle. Les premières mentions en France dans le milieu naturel datent de 1785, dans le département du Rhône. Elle pousse dans les terres incultes : les champs, les friches, les décombres, les sables des cours d'eau et aime les terres fraîchement retournées.

Cette plante se reproduit de façon sexuée. Les fruits sont de la taille d'une noix, dressés et couverts d'épines longues et robustes. Leur transport est favorisé par les animaux.

4.3.3.3. LAURIER PALME - *Prunus laurocerasus*

Le Laurier-cerise peut localement envahir les sous-bois où son feuillage important entraîne une réduction de lumière pour les herbacées indigènes. Les jeunes individus peuvent former des peuplements très denses et empêcher la régénération naturelle de la forêt (Fried, 2012). Ces populations constituent un obstacle physique pour la gestion forestière et entrent en concurrence avec les autres espèces, l'acide cyanhydrique sécrété par la plante empêchant le développement d'une flore locale, et ses feuilles persistantes empêchant les semis naturels d'autres espèces de s'installer.

Cette espèce perturbe la fonctionnalité des habitats naturels sur les berges du Gault.

4.3.3.4. RAISINS D'AMÉRIQUE - *Phytolacca americana* L.

Le Raisin d'Amérique a été introduit vers 1650 au Portugal, Espagne et France comme plante décorative et tinctoriale (jus de ses fruits), pour teinter les vins de moindre qualité. Elle est occasionnellement cultivée en France pour l'ornementation.

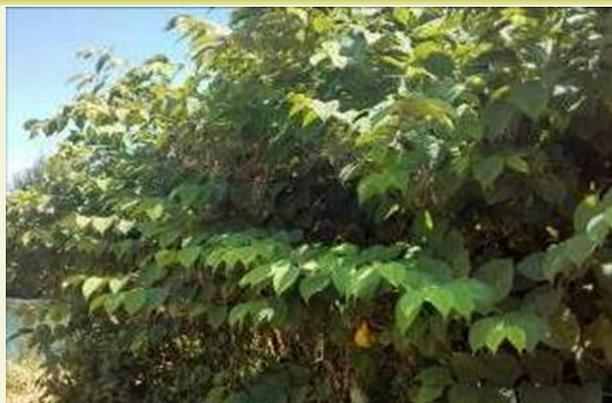
L'espèce est toxique pour les herbivores en général et sa présence se traduit par une baisse de la capacité alimentaire du site envahi. Sa présence semble limiter la diversité floristique et la régénération forestière. Un effet perturbateur du Raisin d'Amérique sur les communautés de vers de terre a été mis en évidence. Il est fort probable que les communautés de gastéropodes soient également touchées par la présence de *Phytolacca americana*. Lorsque l'espèce s'implante en milieux agricoles, elle est problématique dans les cultures de maïs où il est difficile à désherber du fait de sa souche profonde (Fried, 2012).

4.3.4. AUTRES ESPÈCES

Plusieurs espèces ne sont pas catégorisées comme invasives, mais restent néanmoins impactantes pour la fonctionnalité des habitats et notamment de la ripisylve. Ces plantes occupent la niche écologique d'espèces indigènes et empêchent de ce fait le développement du cortège floristique.

Sur la commune, il faut notamment citer les différents bambous qui sont très présents sur les rives des cours d'eau.

Planche photographique des plantes invasives observées



Renouée du Japon



Robinier



Stramoine



Raisin d'Amérique



Arbre à papillons



Laurier palme

Figure 11 : Illustration des plantes invasives observées

Inventaire de la Biodiversité Communale

Commune de Château-Renault

LOCALISATIONS DE LA FLORE INVASIVE ET À CARACTÈRE ENVAHISSANT



Carte 12 : Localisation des plantes invasives sur la commune

5 ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

5.1. LES ENJEUX DE LA PRÉSERVATION DU SITE DE LA SOURCE

Le site de La Source possède un enjeu fort pour la commune, de par sa richesse spécifique et la patrimonialité qui la compose. Des actions de restaurations et de gestion en addition avec celles déjà menées sur la Coulée verte sercnt une véritable plus value pour le patrimoine naturel de la commune.

5.1.1. LA RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Il est important de noter les rôles écologiques de la ripisylve. Sur le linéaire, cet habitat est, sur certains secteurs, dégradé soit par une gestion très ornementale soit par la colonisation des plantes invasives. Ce boisement linéaire présent le long des cours d'eau dominés par des arbres adaptés à une forte humidité du sol et à des inondations prolongées (Aulne glutineux et Frêne commun), accueille notamment le Castor d'Europe (*Castor fiber*), établi au niveau de la Loire, les populations des affluents restent encore bien vulnérables.

Le développement d'espèces végétales exotiques, telle la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), pourrait affecter les potentialités alimentaires du Castor.

La continuité écologique permet la libre circulation des organismes vivants et leur garantit l'accès à des zones d'abris, de croissance, de reproduction, d'alimentation qui leur sont vitales et indispensables à l'accomplissement de leur cycle biologique. Elle permet également le renouvellement et la diversité des conditions morphologiques assurés par les flux solides et liquides. La continuité écologique assure donc la

connexion entre différents milieux, permettant ainsi le déplacement des espèces.

Le maintien de ces zones d'échanges présente de nombreux intérêts :

- la ripisylve participe à l'amélioration de la filtration des pollutions diffuses et joue un rôle important dans la régulation des crues ;
- la plaine d'inondation, les zones annexes et bras secondaires du lit principal participent à l'étalement des crues et ont un rôle dans la gestion de la ressource en eau ;
- ces zones représentent une multitude d'habitats et permettent aux espèces d'accomplir leur cycle de vie. Elles participent au maintien de la biodiversité.

Les constructions et aménagements du cours d'eau provoquent des modifications morphologiques, qui conduisent, dans certains cas, à la déconnexion des habitats, entraînant leur fragmentation qui est l'une des causes de perte de la biodiversité. Ces ouvrages peuvent aussi être adaptés pour l'accueil de gîtes pour les chiroptères.



Photographie 3 : Vue du Parc de la Source

Pour assurer une bonne continuité, un programme de veille peut être mis en place sur l'ensemble des ouvrages des affluents du Brenne et du Gault permettant leur adaptation si nécessaire lors de travaux programmés de restauration de ces derniers.



Figure 12 : Exemple d'aménagement favorisant la transparence des ouvrages

Les ripisylves présentent rarement des discontinuités supérieures à 1km. En revanche, elles sont interrompues assez régulièrement, sur de courtes distances (de l'ordre d'une centaine de mètres). Il semble que cela ne pose pas, à priori, de problème majeur au déplacement des espèces liées semi-aquatique. En effet, dans la plupart des cas, l'absence de ripisylve sur une berge est compensée par la présence sur l'autre berge. De même, dans les lieux où la ripisylve est remplacée par une peupleraie proche du cours d'eau ou par des arbres en contexte urbain, on peut considérer qu'il y a là continuité du couvert forestier bien que dégradé.

L'organisation actuelle de la ripisylve présente donc une diversité de situation de berge, en termes d'exposition, de couverture arborée. Cette organisation est, par exemple, favorable aux libellules : les espèces présentes en vallée ont des exigences différentes pour la luminosité, la végétation rivulaire. De même, cette situation est favorable aux oiseaux et chauves-souris, qui y trouvent des axes de déplacement amont-aval, mais aussi aux insectes volants des boisements alluviaux (Grand Mars changeant, divers coléoptères, etc.).

Il est néanmoins intéressant de préserver ces habitats au sein de la vallée de la Brenne et du Gault des zones où les boisements alluviaux peuvent s'exprimer sans intervention humaine pour mettre en place des espaces à forte naturalité et en bon état de conservation. En effet pour une fonctionnalité optimale de l'habitat ripisylve, il faut que celui-ci soit large pour l'heure le rideau d'arbres rivulaires ne possède cette caractéristique et du coup accueille une richesse spécifique plus faible.

5.1.2. GESTION DES PRAIRIES HUMIDES

Les prairies humides présentent plusieurs intérêts du point de vue de leurs valeurs écologique et biologique :

- maintien des corridors biologiques, notamment lorsqu'elles sont associées au cours d'eau ;
- richesses floristique et faunistique pouvant être élevées sur certaines prairies (habitats variés, zones de frai pour certains poissons (prairies inondables), habitats de nombreux oiseaux, insectes, etc.) ;
- participation à la prévention des inondations (expansion des crues, stockage temporaire d'eau) et au soutien des étiages (restitution progressive de l'eau en période de basses-eaux) ;
- participation à l'épuration des eaux provenant du bassin versant amont, notamment en limitant les transferts de polluants vers le cours d'eau.

Elles portent également une valeur culturelle et économique :

- milieux formant une composante importante de nos paysages ruraux ;
- prairies en raréfaction, l'agriculture moderne n'étant plus adaptée aux pratiques extensives d'exploitation ;
- prairies humides offrant une herbe « grasse », disponible durant une bonne partie de l'été. Mais ces prairies sont souvent confrontées à des contraintes d'exploitation (portance des sols, accès, etc.).

Ces prairies correspondent à un stade dynamique intermédiaire, maintenu par les pratiques agro-pastorales (fauche notamment). Ces habitats sont généralement stables, tant que les modalités de gestion perdurent et que les conditions de milieu ne sont pas modifiées (alimentation hydrique, qualité physico-chimique des eaux, etc.). En cas d'arrêt de l'exploitation, les prairies vont évoluer vers des formations à hautes herbes (mégaphorbiaies, cariçaies, roselières), puis vers des fourrés (installation des saules) et des boisements (aulne, frêne, bouleau, chêne). La gestion des prairies par fauche ou pâturage est donc indispensable pour conserver des formations herbacées.

En fonction des objectifs retenus (production de fourrage, protection d'espèces animales ou végétales, loisirs, etc.), le type et la fréquence d'intervention doivent être adaptés. La période d'intervention et les modalités de gestion sont également importantes : une intervention trop précoce sur prairie humide (interventions mécaniques sur des sols gorgés d'eau) ou un pâturage inadapté (mise à l'herbe trop précoce, chargements importants), peuvent avoir des conséquences difficilement réversibles, notamment pour les prairies les plus fragiles : tassement des sols, modification du cortège floristique, prolifération des joncs, etc.

Cette pratique aura pour conséquence d'enrichir le milieu et en résultera une banalisation des espèces et l'apparition d'espèces de friches. Cela s'explique par le fait que dans les systèmes riches en nutriments, on observe une forte dominance des espèces nitrophiles très compétitives au détriment de la majorité des autres espèces. Ce phénomène, également généré par les apports d'engrais minéraux, est difficilement réversible, d'où la grande fragilité de ces habitats. L'enrichissement du sol en nutriments doit se faire par fertilisation naturelle lors des inondations régulières.

La gestion à mettre en place concerne donc surtout la fauche. Il est donc préconisé de mettre en place une fauche fin juin ou début juillet avec export de résidus de fauche. Si possible, du pâturage extensif sur regain peut être mis en place à la mi-août (permet d'ouvrir le tapis herbacé et ainsi de favoriser la diversité floristique).

L'absence de traitements phytosanitaires anti-cicotylédones est, en sus de la nécessité de préserver la ressource en eau en zone humide, une condition importante du maintien de la diversité floristique de cette végétation prairiale.

Les parcelles sont également fauchées jusqu'à la bordure des berges. Les berges sont un lieu de transition entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres. Ce sont des éléments essentiels dans la protection des milieux aquatiques. Elles assurent diverses fonctions : la régulation de la vitesse du courant, les échanges hydriques entre le sol et le cours d'eau, la capacité d'auto-épuration et l'accueil d'une faune et d'une flore particulière.

5.1.3. SENSIBILISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET DES RIVERAINS

L'objectif est de mettre en place des outils permettant de sensibiliser les exploitants agricoles amenés à intervenir sur le site à la richesse et à la vulnérabilité de la vallée. L'action consiste en la réalisation de chartes de bonnes pratiques auxquelles pourraient adhérer les principaux exploitants de la vallée (exploitants agricoles d'une part, exploitants sylvicoles d'autre part). La charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site. Dans le cas de la charte à destination des exploitants agricoles, les principales orientations pourront concerner la limitation des intrants ainsi que les modalités de fauche et de pâturage. Il s'agit aussi de promouvoir la mise en place de haies, de bandes enherbées et de mares sur le secteur.

5.2. COULÉE VERTE : ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA BRENNE ET DU GAULT

La ville de Château-Renault a su restaurer, protéger et gérer de manière raisonnée la continuité écologique de la Brenne et du Gault qui traverse la ville de part en part. Ces corridors constituent un axe prioritaire pour la biodiversité sur la commune

Ces espaces hébergent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques néanmoins ces cortèges restent assez communs. Pour augmenter le potentiel d'accueil sur ces vallées alluviales, il est important d'avoir une gestion conduisant à plus de naturalité. Cette gestion permettrait aussi une meilleure fonctionnalité de ces corridors écologiques. Un des axes majeurs est la gestion des espèces invasives présentes.



Photographie 4 : Berges du Gault au sein de la Coulée verte

Il est aussi important de gérer écologiquement les habitats boisés périphériques qui possèdent un intérêt floristique important.

Ces vallées alluviales sont sur la commune peu connectées aux plateaux les encadrants, il est important d'assurer la mise en place des maillages arborés et herbacés sur le territoire communal pour permettre le déplacement des espèces.

5.3. LE PARC CALMON : UN NOYAU DE BIODIVERSITÉ

Le Parc Calmon possède une forte biodiversité d'intérêt. Cet espace boisé au nord de la ville est un élément fixe du paysage de la commune qui est très ancien. Lors des prospections menées, une forte richesse spécifique a été relevée, notamment faunistique. En effet, ce boisement possède de nombreuses essences d'arbres dont certains individus très âgés, la diversité avifaunistique est très importante avec de nombreuses espèces nicheuses. Ces arbres sénescents sont aussi importants pour les chiroptères notamment les Barbastelles. Néanmoins plusieurs actions pourraient être développées sur ce site pour améliorer le potentiel d'accueil pour les espèces, mais aussi développer des habitats avec un meilleur état de conservation.

Ce boisement est connecté au corridor écologique que constitue la vallée de la Brenne, mais sur le plateau les corridors sont très limités. Afin d'augmenter la fonctionnalité écologique du Parc Calmon et de permettre une colonisation des espèces qu'ils hébergent, un travail sur le maillage arboré au nord de la commune est nécessaire.

Ce site, déjà fréquenté, par les habitants est un support important pour des actions de communications et de sensibilisation pour l'éducation à l'environnement. La réalisation d'un parcours pédagogique sur la biodiversité le long des sentiers serait intéressante.



Photographie 5 : Vue du Parc Calmon

5.4. LES MARES : DES ZONES HUMIDES PRÉCIEUSES

Les mares sont des habitats d'eau douce très riches en espèces faunistiques et floristiques, mais aussi très vulnérables. Malgré leur faible surface, ce sont de véritables réservoirs de biodiversité. Pourtant, depuis un

siècle, elles sont en régression, notamment du fait des comblements. Parmi les premières victimes, les amphibiens, qui sont aujourd'hui tous protégés au niveau national.

Parmi les amphibiens les plus rares, on peut noter le **Triton crêté** et le **Triton alpestre** qui ont été contactés sur la commune.

Des pistes d'amélioration du paysage en faveur de ces espèces peuvent être envisagées sur le territoire communal avec une réhabilitation des mares prenant en compte les exigences écologiques de ces espèces : taille de la mare suffisante, profondeur assez importante, ensoleillement, berges en pentes douces sur une partie du pourtour. Il convient également de prendre en compte son habitat terrestre : il est indispensable de laisser à proximité de la mare des tas de pierres ou de bois et surtout des haies.

Toutefois, c'est surtout le réseau que forment ces mares qui est essentiel pour la biodiversité. On trouve un faible nombre de mares sur la commune, et elles semblent déconnectées les unes des autres. En effet, les mares sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont en grand nombre sur un territoire, et reliées entre elles par des éléments du paysage, comme les haies, formant un **réseau ou des corridors biologiques**, essentiels pour la circulation et la pérennité des espèces. Une mare isolée dans le paysage a beaucoup moins de chance d'être colonisée par des individus provenant d'autres mares, ce qui renforce le risque d'extinction des populations locales.



Photographie 6 : Vue de l'ancien bassin de rétention

5.5. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT

La commune de Château-Renault possède un territoire qui est fortement urbanisé par rapport à sa superficie. Ainsi pour la construction ou le développement d'aménagement, il est indispensable de prendre en compte la biodiversité et les continuités écologiques sur la commune. En effet, les nouveaux quartiers doivent être les plus transparents écologiquement pour permettre la circulation des espèces au sein d'un tissu urbain dense.

5.6. SEMER PLANTER LOCAL

La végétalisation des espaces verts et des espaces privatifs est un enjeu important pour la commune de Château-Renault.

Il est important pour préserver notre richesse biologique de prévenir le plus possible la colonisation des plantes invasives. Pour cela il est important de sensibiliser les habitants, mais aussi les agents de la commune à une démarche de végétalisation avec des espèces indigènes, présentes dans nos espaces naturels, mais aussi issus d'une population génétique locale.

Des guides pour accompagner cette démarche sont disponibles dont la notice de végétalisation écologique du CBNBP (GAUTIER and NOBILLIAUX, 2016). La constitution de filière labellisée Végétal Local en Région Centre-Val de Loire est un objectif important pour réaliser des semis herbacés et des plantations à vocation écologique.

6 PROPOSITIONS D' ACTIONS

Afin de préserver le patrimoine naturel de la commune, d'une manière générale, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- Faire des suivis réguliers (tous les 3 à 5 ans) de la biodiversité sur les sites à enjeux, permettant notamment d'évaluer l'utilité des actions mises en place (suivi des espèces à statuts).
- Prendre en compte la biodiversité en amont de tous projets d'aménagements et créer une brochure à destination des prestataires (dans le cadre de marché public) pour éviter les atteintes à la biodiversité.

Pour la problématique des espèces invasives :

- Dresser une liste des plantes invasives retrouvées dans les jardins (Buddleia du Père David ou Arbre à papillons, Faisin d'Amérique, Renouée du Japon, etc.).
- Mettre en place un programme de sensibilisation sur les espèces végétales invasives, en associant la population par le biais de réunions d'information ou de fiches incluses dans le bulletin municipal et rappel sur le site internet de la commune.
- Parallèlement, trouver des accords avec les pépiniéristes et jardinerie locales, ou proscrire la vente d'espèces exotiques envahissantes. Utiliser des exemples connus d'invasions dues à des espèces vendues en jardinerie (même encore actuellement) comme la Coccinelle de Chine, l'Arbre à papillons, etc.
- Favoriser les espèces végétales indigènes dans le cadre communal en sensibilisant les pépiniéristes locaux.
- Sensibiliser les habitants aux risques de propagation de ces espèces lors de dépôts sauvages de déchets verts.

Ce travail peut être mené également avec les espèces animales que les habitants doivent signaler comme le Frelon asiatique ou la Processionnaire du pin.

Renforcer le réseau de mares, en fonction du foncier communal disponible (en dehors de la zone du PPRI) ou encore impulser la création de mares dans les zones privées et inciter les propriétaires de mares à les entretenir.

Faire un point régulier spécifique biodiversité dans le bulletin municipal et/ou le site internet de la commune (« fil rouge biodiversité »), avec chaque fois :

- un point sur une espèce présente sur le territoire (sa biologie, son état de conservation à l'échelle mondiale, nationale, régionale, et les choses qui peuvent être faites, tant par la commune que par les habitants, pour sa conservation)

- un point sur une action simple que les habitants peuvent faire pour favoriser la biodiversité (en essayant de se caler sur la saison en cours).

Sensibiliser les propriétaires de jardins au jardinage écologique, sans pesticides ou comment jardiner avec la nature et les auxiliaires de cultures.

Continuer les démarches de gestion différenciée et de réduction de l'usage des pesticides dans le cadre du programme « Objectif zéro pesticide » dont la commune est signataire. Ces mesures sont en général très favorables aux insectes, et par conséquent, à d'autres groupes d'espèces qui comportent des insectivores (chauves-souris, oiseaux notamment).

Faire un travail de sensibilisation avec les écoles, avec des partenaires locaux (associations): sorties nature, pose de nichoirs...

Organiser régulièrement des conférences ou sorties nature, en partenariat avec des associations locales ou régionales, des spécialistes, des professionnels et entreprises prenant en compte la biodiversité, d'autres communes... informations du public sur le rôle des espèces à mauvaises réputations dans la nature (chiroptères, insectes, reptiles...) par le biais de conférences, plaquettes... afin qu'il ne détruise pas leurs gîtes ou leurs colonies et qu'il participe à leur protection.

Faire découvrir la richesse du patrimoine spécifique de la biodiversité du territoire par le biais de parcours de découverte et d'animations. Des panneaux, en plus de sensibilisation, pourront être placés à des endroits stratégiques du parcours, en partenariat avec l'association de randonnée par exemple (auxquelles correspondront des explications reportées sur des plaquettes téléchargeables sur Internet).

7 FICHES ACTIONS

Les fiches actions suivantes en compléments des préconisations décrites précédemment sont proposées afin d'améliorer le potentiel de réservoir de biodiversité de la commune.

FICHE 1 - Gestion différenciée de la Coulée verte

FICHE 2 - Gestion du Parc Calmon

FICHE 3 - Restauration et gestion du site de La Source

FICHE 4 - Intégration de la biodiversité au sein des projets d'aménagement

FICHE 5 - Renforcer le réseau de mares de la commune

FICHE 6 - Gestion des espèces invasives et Végétal local

FICHE 7 - Sensibilisation et éducation à l'environnement

FICHE 8 - Restaurer et préserver les trames noires sur la commune

FICHE 1 – GESTION DIFFÉRENTIÉE DE LA COULÉE VERTE

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	La Coulée verte		
ÉTAT DES LIEUX	Mosaïque d'habitats d'intérêt patrimonial plus ou moins dégradé. Nombre important de plantes exotiques invasives.		
MENACES	Disparition d'habitats d'intérêt patrimonial. Diminution de la richesse spécifique sur la commune. Fonctionnalité des corridors écologiques faible		
PRÉCONISATIONS	Gestion des habitats boisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ilots de sénescence où aucune intervention n'aura lieu. Ces zones devront être non accessibles au public. - Conservation des arbres morts, des chandelles, des arbres à cavités - Développer les corridors de haies depuis la coulée verte pour augmenter la fonctionnalité du secteur en tant que noyau de biodiversité. Par exemple : rue du Pichon, rue de l'Argenterie, les bords de N 10. Si des plantations ne sont pas possibles, une fauche tardive du bord de routes est conseillée. 	
	Gestion des milieux ouverts humides – peu fréquentés	<p>En fonction des objectifs retenus (production de fourrage, protection d'espèces, etc.), le type et la fréquence d'intervention doivent être adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fauche fin juin ou début juillet va favoriser l'herbe et apporter un foin de qualité. Si possible, du pâturage extensif sur regain peut être mis en place du 15 septembre au 15 décembre. - une fauche plus tardive (estivale ou automnale) privilégiera la diversité floristique et faunistique ; - Afin de favoriser la fuite de la faune lors de la fauche, celle-ci sera effectuée du centre vers la périphérie (fauche centrifuge) ou par bandes, à vitesse réduite (< 10 km/h), cela laisse notamment le temps au gibier d'aller se réfugier dans une autre parcelle ; - une fauche pluriannuelle (tous les 2 à 5 ans) pourra être effectuée dans les zones de mégaphorbiaies, zones de roselières ou de cariçaies. - Les résidus de fauche seront systématiquement exportés afin de ne pas enrichir le milieu - La hauteur de fauche ne devra pas être inférieure à 15 cm. - Les espaces en pied d'arbres et de ripisylves devront être préservés en zones refuges. 	

	<p>Création d'un habitat de reproduction favorable pour les amphibiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'une mare dans le secteur non connectée au cours d'eau pour éviter la présence de poissons serait très intéressante pour la reproduction des amphibiens.
	<p>Gestion différenciée des milieux ouverts humides à forte fréquentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les berges ouvertes du Gault et de la Brenne pourront être fauchées avec export tardivement sur les secteurs les moins fréquentés afin de préserver le cortège floristique de la strate herbacée. - Sur les secteurs de promenade, il est conseillé d'effectuer une fauche avec export début avril et une après la mi-juin. - Des placettes de pêche fauchées plus régulièrement pourront être aménagées
	<p>Animation territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animation territoriale auprès des propriétaires et des exploitants à proximité du site pour encourager la plantation de haies, l'installation de prairies ou de bandes enherbées. - Éducation à la réglementation liée au cours d'eau : remblais sur les berges, déchets, travaux.
	<p>Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publier régulièrement des articles spécifiques dans le bulletin municipal autour des zones humides, de la biodiversité qu'elle renferme des services rendus (régulation des crues, épuration des eaux, alimentation des nappes, maintien des berges, etc.) ; - Valoriser ces zones directement sur sites par le biais de panneaux pédagogiques placés à des endroits stratégiques ; - Proposer des sorties, animations nature. Les thématiques peuvent être variées : fonctionnalités des zones humides, oiseaux d'eau, libellules, plantes des prairies humides ... à coordonner avec des événements existants : Journée mondiale des zones humides, Semaine des rivières, Fête des mares ...

<p>RESSOURCES DOCUMENTAIRES</p>	<p>Ripisylves en milieux agricoles par l'ONEMA - http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDEFile/RiPiSYLVes_light.PDF?Archive=187362490554&File=RIPISYLVES-light_PDF</p>
--	--



FICHE 2 - RESTAURATION ET GESTION DU PARC CALMON

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	Le Parc Calmon		
ÉTAT DES LIEUX	Habitats très anthropiques Présence d'espèces invasives Connexions écologiques faibles		
MENACES	Disparition d'habitats d'intérêt patrimonial. Diminution de la richesse spécifique sur la commune.		
	Restauration des habitats boisés	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement échelonné des Lauriers-palmes et autres espèces invasives par des espèces indigènes soit par régénération naturelle soit par plantation. - Pour les plantations les essences devront être choisies selon la notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire (GAUTIER and NOBILLIAUX, 2016). 	
	Gestion des habitats boisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ilots de sénescence où aucune intervention n'aura lieu. Ces zones devront être non accessibles au public. - Conservation des arbres morts, des chandelles, des arbres à cavités 	
	Création d'un habitat de reproduction favorable pour les amphibiens	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'une mare dans le secteur non connectée au cours d'eau pour éviter la présence de poissons serait très intéressante pour la reproduction des amphibiens. 	
	Gestion différenciée des allées	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les secteurs pourront être fauchés avec export tardivement les moins fréquentés afin de préserver le cortège floristique de la strate herbacée. - Sur les secteurs de promenade, il est conseillé d'effectuer une fauche avec export début avril et une après la mi-juin. - La hauteur de fauche ne devra pas être inférieure à 15 cm. 	
	Développer les connexions écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Implantations de haies connectées aux boisements - Gestion extensive des bords de routes connectées aux boisements 	

FICHE 3 - RESTAURATION ET GESTION DU SITE DE LA SOURCE

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	Le site de La Source		
ÉTAT DES LIEUX	<p>Continuité écologique faible sur certains tronçons.</p> <p>Absence de ripisylves ou de bandes enherbées sur certains tronçons.</p> <p>Présence d'espèces invasives</p>		
MENACES	<p>Disparition d'habitats d'intérêt patrimonial.</p> <p>Diminution de la richesse spécifique sur la commune.</p>		
PRÉCONISATION	Préservation de l'ancienne carrière	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une porte verrouillée laissant passer les chiroptères. - Évacuation des déchets et du matériel à l'entrée de la carrière. 	
	Restauration des habitats boisés	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement échelonné des Lauriers-palmes et autres espèces invasives par des espèces indigènes soit par régénération naturelle soit par plantation. - Pour les plantations les essences devront être choisies selon la notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire (GAUTIER and NOBILLIAUX, 2016). - Élargissement de la ripisylve sur certains transects, la largeur optimale pour l'habitat étant de 7-8 m. - Mise en place d'arbres têtards 	
	Gestion des habitats boisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ilots de sénescence où aucune intervention n'aura lieu. Ces zones devront être non accessibles au public. - Conservation des arbres morts, des chandelles, des arbres à cavités 	
	Création d'un habitat de reproduction favorable pour les amphibiens	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'une mare dans le secteur non connectée au cours d'eau pour éviter la présence de poissons serait très intéressante pour la reproduction des amphibiens. 	

	Gestion différenciée des milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> - Les berges ouvertes du Gault pourront être fauchées avec export tardivement sur les secteurs les moins fréquentés afin de préserver le cortège floristique de la strate herbacée. - Sur les secteurs de promenade, il est conseillé d'effectuer une fauche avec export début avril et une après la mi-juin. - La hauteur de fauche ne devra pas être inférieure à 15 cm. - Les espaces en pied d'arbres et de ripisylves devront être préservés en zones refuges.
	Animation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Animation territoriale auprès des propriétaires et des exploitants à proximité du site pour encourager la plantation de haies, l'installation de prairies ou de bandes enherbées.
	Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Une programmation régulière de sortie-nature pour faire découvrir la richesse faunistique et floristique du site aux habitants. - Mise en place de panneaux de sensibilisation.
RESSOURCES DOCUMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire (GAUTIER and NOBILLIAUX, 2016). - http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Notice_arbres_arbustes_CBNBP.pdf 	



FICHE 4 – INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	Toute la commune		
ÉTAT DES LIEUX	La ville de Château-Renault étant très urbanisée, il est important pour que la biodiversité, les continuités écologiques soient prises en compte dans les projets d'aménagements.		
MENACES	Diminution de la richesse spécifique sur la commune. Corridors écologiques interrompus ou peu fonctionnels		
PRÉCONISATION	Actions communales	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en comptes l'intégration de mares et de haies dans la conception des projets d'aménagement : lotissement, ZA ou ZI. - Prévoir et généraliser cette approche dans le cadre de la rédaction ou ka révision des PLU et lors de l'élaboration des SCOT. - Maintenir autant que possible les haies et les mares lors des permis de lotir et de construire. 	
	Animation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Animation territoriale auprès des entreprises pour la mise en place de mares, de retenues d'eau favorables à la biodiversité,, de haies ou d'une gestion adaptées de leurs espaces. - Des conseils d'aménagements écologiques de leurs espaces ou de mises en place de nichoirs, gîtes... peuvent aussi être donnés - Guider les entreprises privées vers la réalisation d'une démarche RSE intégrant les enjeux faunistiques et floristiques du territoire communal. - Guider les entreprises privées vers la réalisation d'une démarche de Bilan Carbone avec une compensation écologique. - Guider les entreprises vers la mise en œuvre d'une démarche de gestion différenciée. - Favoriser les échanges entre les agents municipaux expérimentés et les agents des entreprises privées pour une démarche de partage et de mutualisation des connaissances. 	

FICHE 5 – RENFORCER LE RÉSEAU DE MARES DE LA COMMUNE

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	Toute la commune Secteurs prioritaires : Le Fléteau, La Boisselière.		
ÉTAT DES LIEUX	Peu de mares sont présentes dans la commune, le réseau est peu dense et beaucoup d'entre elles méritent d'être améliorées.		
MENACES	Déconnexion du réseau de mares, perte des fonctions écologiques de certaines mares. En fonction du type de mare, les menaces peuvent être différentes : envasement, encombrement de branches et de feuilles mortes, risque de fermeture de la mare (embroussaillage, développement de ligneux), risque de comblements d'origine anthropique (déchets), pollution d'origine agricole, etc.		
PRÉCONISATION	Restauration des mares existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussailler les berges pour favoriser l'ensoleillement, le développer de la végétation aquatique et limiter l'atterrissement de la mare. - Curer la mare par étapes : sur trois ans, en ne curant qu'un 1/3 de la superficie totale chaque année afin de laisser des zones refuges pour la flore et la faune. Les travaux doivent avoir lieu en septembre octobre (les boues peuvent être utilisées pour ensemercer des mares nouvellement créées) - Reprofiler les berges prioritaires sur les secteurs nord pour favoriser la fonctionnalité des mares. - S'il y a une trop forte prolifération d'algues ou de lentilles (phénomène dû à une forte concentration de matières fertilisantes) : <ul style="list-style-type: none"> o identifier la cause de l'excès de matières nutritives (substrat du fond de la mare trop riche, présence de vase, eaux de ruissellement chargées de nitrates, de phosphates, apport de débris organiques en décomposition). o mettre en place des plantes épuratrices (iris jaune, roseau, massette, jonc ou scirpe). - Évacuation des déchets présents dans les mares - Mettre en exclos les mares en milieux urbains pour éviter l'impact des riverains. 	

FICHE 6 – GESTION DES PLANTES INVASIVES ET VÉGÉTAL LOCAL

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	<p>Toute la commune Secteurs prioritaires : les habitats naturels de la commune dont l'ensemble de la coulée verte</p>		
ÉTAT DES LIEUX	<p>Nombre important de plantes exotiques invasives ont été recensées sur la commune avec sur certaines zones une dégradation irréversible des habitats naturels.</p> <p>Certaines espèces exotiques envahissantes retrouvées dans les espaces naturels proviennent des jardins privatifs (dissémination naturelle ou déchets verts jetés dans les milieux naturels). La lutte contre ces espèces passe donc également par la sensibilisation des habitants.</p>		
MENACES	<p>Disparition d'habitats d'intérêt patrimonial. Diminution de la richesse spécifique sur la commune. Augmentation des zones contaminées.</p>		
PRÉCONISATION	<p>Gestion au sein des espaces verts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne plus planter les plantes de la liste* et privilégier fortement les espèces indigènes sélectionnées suivant l'entité pédopaysagère de la commune. L'utilisation d'espèces locales adaptées à la région permet une meilleure fonctionnalité écologique. - Favoriser les espèces arbustives et herbacées produites localement. - Si la commune fait appel à des entreprises extérieures, prévoir une clause particulière dans le cahier des charges pour proscrire ces plantes. - Intégration de la démarche lors des futurs plans de végétalisation. - Mise en place d'une liste de plantes invasives interdites à la plantation dans le PLU. - Continuer la gestion des espèces invasives sur la commune. - Devenir signataire de la Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction des plantes invasives du CEN Centre-Val de Loire dans le cadre du Groupe de Travail sur les Plantes Invasives. 	

	<p>Animation territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animation territoriale auprès des prestataires d'espaces verts (syndicats de copropriété, entreprises de jardinages, camping, gîtes, etc.) et des entreprises privées
	<p>Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dresser une liste* des plantes invasives retrouvées dans les jardins (Buddleia du Père David ou Arbre à papillons, Raisin d'Amérique, Herbe de la pampa, Renouée du Japon, etc.). - Communiquer sur le risque pour la biodiversité et les risques sanitaires éventuels (concurrence avec les espèces locales, toxicité, allergies, etc.) - Réaliser des fiches adaptées au grand public (plantes à ne pas acheter, comment les éliminer, etc.) à diffuser via le blog de la commune ou dans le bulletin communal. - Mettre à disposition l'annuaire des pépinières et semenciers locaux. - Ce travail peut être mené également avec les espèces animales que les habitants doivent signaler comme le Frelon asiatique ou la processionnaire du pin.

<p>RESSOURCES DOCUMENTAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « Liste des espèces végétales invasives de la région Centre - CBNBP - mise à jour 2013 » http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-especes-vegetales-a542.html - Groupe de Travail sur les Plantes Invasives de la Région Centre Val de Loire http://www.cen-centrevalde Loire.org/groupe-plantes-invasives - Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire (GAUTIER and NOBILLIAUX, 2016). - http://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/ressources/telechargements/Notice_arbres_arbustes_CBNBP.pdf
--	--



FICHE 7 – SENSIBILISATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	Toute la commune		
ÉTAT DES LIEUX	La ville de Château-Renault étant très urbanisée, il est important pour que sa biodiversité soit en bon état de conservation que l'ensemble des particuliers met en œuvre une gestion écologique de leur espace privé.		
MENACES	Diminution de la richesse spécifique sur la commune. Corridors écologiques interrompus ou peu fonctionnels		
PRÉCONISATION	Actions communales	<ul style="list-style-type: none"> - Communication de la commune auprès de ces habitants pour mettre en valeur le travail réalisé quotidiennement par ces agents ainsi que sa politique environnementale. - Développer des actions auprès de ses comités de quartier. - Développer des actions avec le conseil municipal des jeunes. - Développer des actions auprès de ces groupements scolaires, centre de loisirs, maison de retraite, hôpitaux... - Communication régulière sur la thématique via les médias municipaux. - Mettre en place des parcours pédagogiques sur les chemins de randonnée de la commune. 	
	Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des sorties, animations nature. Les thématiques peuvent être variées : fonctionnalités des zones humides, oiseaux d'eau, libellules, plantes des prairies humides ... à coordonner avec des événements existants : Journée mondiale des zones humides, Semaine des rivières, Fête des mares ... - Mise en œuvre d'ateliers la création de nichoirs, de gîtes à chiroptères, d'hôtel à insectes pour les jardins privés. - Animation de groupes pour conseiller et guider les habitants sur la gestion écologique de leurs espaces privés - Création de fiches de gestion adaptées pour les habitants disponibles sur le site internet de la commune - Conseil en cas de « conflits » avec des espèces animales ou végétales 	

FICHE 8 – RESTAURER ET PRÉSERVER LES TRAMES NOIRES

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	Toute la commune		
ÉTAT DES LIEUX	La ville de Château-Renault étant très urbanisée, la restauration et la préservation des trames noires sur la commune est importante notamment pour la fonctionnalité de sa coulée verte.		
MENACES	Diminution de la richesse spécifique sur la commune. Corridors écologiques interrompus ou peu fonctionnels		
PRÉCONISATION	Actions communales	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la durée d'éclairage - Supprimer les éclairages inutiles - Utiliser des éclairages dirigés pour limiter la pollution lumineuse - Favoriser les éclairages avec des lampes à fort rendement comme la vapeur de sodium à haute pression. Les teintes d'éclairage dans les couleurs jaunes sont à favoriser. - Veiller à la connaissance et à l'application de la réglementation en termes d'éclairage : extinction des éclairages dans les bureaux, entreprises et sites non résidentiels - Communication régulière sur la thématique via les médias municipaux. - Contacter l'Association Nationale de la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) pour des conseils techniques et une labellisation « Villes et villages étoilés » 	
	Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des sorties, animations nature sur la découverte de l'environnement nocturne - Organiser la Nuit des étoiles, participer au Jour de la Nuit 	
RESSOURCES DOCUMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Informations et ressources : https://www.anpcen.fr/ - Contact du référent département de l'ANPCEN : Thierry BONNIN : thierry.bonnin@anpcen.fr 		

8 BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

La communication et la sensibilisation sont une partie importante de l'IBC et importante pour son intégration au sein du territoire, cette action est continue sur la durée de l'étude.

8.1. SORTIES NATURE, TENUES DE STAND ET ÉVÉNEMENTS

De nombreuses actions ont été menées en 2017 et 2018, le tableau suivant récapitule l'ensemble.

Tableau 7 : Liste des événements

Dates	Nom de l'action
21 juin 2017	Initiation à la détermination des papillons de jour
12 février 2018	A la découverte des chiroptères
17 janvier 2018	Atelier Hôtels à insectes
27 mai 2018	Stand - IBC



8

Photographie 7: Sortie nature à la découverte des orchidées

8.2. OUTILS DE COMMUNICATION, SCIENCES PARTICIPATIVES

Pour cet inventaire, un format de lettre d'informations a été créé pour diffuser des articles sur la biodiversité présente sur le territoire communal ainsi que sur les événements organisés ANNEXE 5.

Ce sont en tout 8 articles de presse qui ont été publiés sur l'IBC de la commune de Château-Renault à travers divers supports : la Nouvelle République, le bulletin municipal, la lettre d'information de FNE Centre-Val de Loire. L'ensemble de la revue de presse est présent en ANNEXE 6. Diverses publications ont aussi été faites sur notre site internet et notre facebook.

Afin d'intégrer les habitants à la démarche d'inventaire des actions de sciences participatives ANNEXE 4 ont été mises en œuvre :

- L'objectif mammifères : recherche et collecte de pelotes de réjection pour appuyer l'inventaire des micro-mammifères.
- L'appel à observation : la collecte de données naturalistes via des espèces indicatrices décrites dans des fiches pour aider à la détermination.

9 BIBLIOGRAPHIE

- ALCAYDE, G., RASPLUS, L., MACAIRE, J.J., 1982. Carte géologique de la France à 1/50 000 -
- Biotope, 2013. Schéma régional de cohérence écologique du Centre - Atlas au 1/100 000 - Toutes sous-~~t~~ames confondues.
- CA 37, 2000. L'étude des paysages de l'Indre-et-Loire - Les Gâtines du Nord.
- DDE 37, D.C., 2000. Etude des paysages d'Indre et Loire - Analyse géographique.
- DREAL Centre, 2012. Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre - Actualisation de l'inventaire régionale des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- FCBN, 2010. Reynoutria japonica Houtt.
- GAUTIER, S., NOBILLIAUX, S., 2016. Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire.
- Institut national de la statistique et des études économiques - <https://www.insee.fr>, n.d.
- Lombard, A., BAJON, R., 2000. Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811.
- Louvel, J., Gaudillat, V., Poncet, L., 2013. EUNIS - Classification des habitats - Traduction française - Habitats terrestres et d'eau douce.
- MANIVIT, J., DESPREZ, N., MONCIARDINI, C., 1982. Carte géologique de la France à 1/50 000 - Château-~~f~~renault.
- Nature Centre, CBNBP, 2014. Livre Rouge - Habitats naturels et espèces menacées de la région Centre.
- Puissauvre, R., 2013. L'Agrion de mercure, Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840).
- VAHRAMEEV, P., NOBILLIAUX, S., 2015. Liste des espèces végétales invasives de la Région Centre.

10 ANNEXES

10.1. ANNEXE 1: LISTE DES ESPÈCES FAUNISTIQUES INVENTORIÉES

Groupe taxonomique	Nom_latin_simplifié	Nom_commun	LR Centre	Déterminante ZNIEFF	Déterminante TVB	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitat	PRA	PNA
Amphibiens	Ichthyosaura alpestris	Triton alpestre	VU			PN/art3	CBE/III			
	Lissotriton helveticus	Triton palmé	LC			PN/art3	CBE/III			
	Pelophylax ridibundus	Grenouille rieuse	NA			PN/art3	CBE/III	DH/V		
	Pelophylax sp.	Complexe "Grenouille verte"								
	Rana dalmatina	Grenouille agile	LC			PN/art2	CBE/II	DH/IV		
	Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	LC			PN/art3	CBE/III			
	Triturus cristatus	Triton crêté	NT	DZ	DTVB	PN/art2	CBE/II	DH/II et IV		
Avifaune	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	LC			PN/art3	CBE/III			
	Anas platyrhynchos	Canard colvert	LC			EGCA - PNCO/art3	CBE/III	DO/II/1 - DO/III/1		
	Apus apus	Martinet noir	LC			PN/art3	CBE/III			
	Ardea cinerea	Héron cendré	LC			PN/art3	CBE/III			
	Buteo buteo	Buse variable	LC			PN/art3	CBE/II			
	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	NT			PN/art3	CBE/II			
	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	LC			PN/art3	CBE/II			
	Carduelis chloris	Verdier d'Europe	LC			PN/art3	CBE/II			
	Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC			PN/art3	CBE/III			
	Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC			PN/art3	CBE/II			
	Columba oenas	Pigeon colombin	LC	DZ-r*		EGCA - PNCO/art3	CBE/III	DO/II/2		
	Columba palumbus	Pigeon ramier	LC			EGCA - PNCO/art3		DO/II/1 - DO/III/1		
	Corvus corone	Corneille noire	LC			PNCO/art3	CBE/III	DO/II/2		
	Corvus monedula	Choucas des tours	LC			PN/art3		DO/II/2		
	Cuculus canorus	Coucou gris	LC			PN/art3	CBE/III			
	Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	LC			PN/art3	CBE/II			
	Dendrocopos major	Pic épeiche	LC			PN/art3	CBE/II			
	Dendrocopos medius	Pic mar	LC			PN/art3	CBE/II	DO/I		
Dendrocopos minor	Pic épeichette	NT	DZ-r*		PN/art3	CBE/II				

Dryocopus martius	Pic noir	LC			PN/art3	CBE/II	DO/I		
Egretta garzetta	Aigrette garzette	NT	DZ-r		PN/art3	CBE/II	DO/I		
Emberiza cirius	Bruant zizi	LC			PN/art3	CBE/II			
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	VU	DZ-r/h/hm		PN/art3	CBE/II			
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC			PN/art3	CBE/II			
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	LC			PN/art3	CBE/II			
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC			PN/art3	CBE/III			
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau	LC			EGCA - PNCO/art3	CBE/III	DO/II/2		
Garrulus glandarius	Geai des chênes	LC			PNCO/art3		DO/II/2		
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	LC			PN/art3	CBE/II			
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC			PN/art3	CBE/II			
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC			PN/art3	CBE/II			
Muscicapa striata	Gobemouche gris	LC			PN/art3	CBE/II			
Parus caeruleus	Mésange bleue	LC			PN/art3	CBE/III			
Parus cristatus	Mésange huppée	LC			PN/art3	CBE/III			
Parus major	Mésange charbonnière	LC			PN/art3	CBE/III			
Parus palustris	Mésange nonnette	LC			PN/art3	CBE/III			
Passer domesticus	Moineau domestique	LC			PN/art3				
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC			PN/art3	CBE/II			
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC			PN/art3	CBE/II			
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC			PN/art3	CBE/II			
Pica pica	Pie bavarde	LC			PNCO/art3		DO/II/2		
Picus viridis	Pic vert	LC			PN/art3	CBE/II			
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC			PN/art3	CBE/II			
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	DZ-r		PN/art3	CBE/III			
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC			PN/art3	CBE/II			
Regulus regulus	Roitelet huppé	LC			PN/art3	CBE/II			
Serinus serinus	Serin cini	LC			PN/art3	CBE/III			
Sitta europaea	Sittelle torchepot	LC			PN/art3	CBE/III			
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC			EGCA - PNCO/art3	CBE/III	DO/II/2		

	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC			PN/art3	CBE/II			
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC			PNCO/art3		DO/II/2		
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC			PN/art3	CBE/II			
	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc								
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC			PN/art3	CBE/II			
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC			EGCA - PNCO/art3	CBE/III	DO/II/2		
	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC			EGCA - PNCO/art3	CBE/III	DO/II/2		
	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC			EGCA - PNCO/art3	CBE/III	DO/II/2		
Mollusques	<i>Arion rufus</i>	Grande loche	LC							
	<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies	LC							
	<i>Deroceras reticulatum</i>	Loche laiteuse	LC							
	<i>Discus rotundatus</i>	Bouton commun	LC							
	<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne	LC				CBE/III	DH/V		
Coléoptères	<i>Apion frumentarium</i>	-								
	<i>Cassida rufovirens</i>	-								
	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points								
	<i>Subcoccinella vigintiquatuorpunctata</i>	-								
	<i>Meloe violaceus</i>	Méloé violacé			DZ					
Hémiptères	<i>Cercopis vulnerata</i>	-								
	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme								
Hyménoptères	<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière								
Lépidoptères	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx								
	<i>Mesoligia furuncula</i>	Noctuelle furuncule								
	<i>Pyrausta nivalis</i>	-								
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis								
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun								
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron								
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-Corail								
	<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux								
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil								

	Coenonympha pamphilus	Procris								
	Lasiommata megera	Mégère								
	Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain		DZ						
	Maniola jurtina	Myrtil								
	Aglais io	Paon du jour								
	Issoria lathonia	Petit Nacré								
	Boloria dia	Petite Violette		DZ						
	Pieris rapae	Piérade de la Rave								
	Pieris brassicae	Piérade du Chou								
	Pieris napi	Piérade du Navet								
	Colias crocea	Souci								
	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne		DZ						
	Pararge aegeria	Tircis								
	Vanessa atalanta	Vulcain								
	Agrotis exclamatoris	Point d'Exclamation								
	Anania hortulata	Pyrale de l'Ortie								
	Gandaritis pyraliata	Cidarie-Pyrale								
	Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns								
	Lycaena phlaeas	Cuivré commun								
	Polygonia c-album	Robert-le-Diable								
	Limnitis camilla	Petit Sylvain		DZ						
	Ochlodes sylvanus	Sylvaine								
	Quercusia quercus	Thécla du Chêne								
	Adela reaumurella	Adèle verdoyante								
	Anthocharis cardamines	Aurore								
	Cossus cossus	Cossus gâte-bois								
	Leptidea sinapis	Piérade de la Moutarde								
Mantidés	Mantis religiosa	Mante religieuse	LC							
Odonates	Aeshna affinis	Aeschne affine	LC							
	Aeshna cyanea	Aeschne bleue	LC							

	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	LC							
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC							
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC							
	<i>Calopteryx virgo</i>	Calopteryx vierge	LC	DZ						
Orthoptères	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC							
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	LC							
	<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC							
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	LC							
	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes	LC							
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	LC							
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC							
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC							
	<i>Modicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	LC							
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC							
	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	LC							
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	LC							
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanérotère commun	LC							
	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	LC							
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC							
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC							
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC							
	<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain	LC							
	<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix forestier	LC							
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	LC							
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC				EGCA	CBE/III		
	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC				EGCA			
	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC				PN/art2	CBE/III		
	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA				IIV/art 2 et 3 - EGCA			
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC				PN/art2	CBE/III		
	<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA				IIV/art 2 et 3 - EGCA			

	Rattus norvegicus	Rat surmulot	LC							
	Talpa europaea	Taupe d'Europe	LC							
Reptiles	Podarcis muralis	Lézard des murailles	LC			PN/art2	CBE/II	DH/IV		

10.2. ANNEXE 2 : LISTE DES ESPÈCES FLORISTIQUES RECENSÉES SUR LA COMMUNE

Nom_latin	Nom_commun	LR Centre	Déterminante ZNIEFF	Déterminante TVB	Protection nationale	Protection régionale	Convention de Berne	Directive Habitat	PRA	PNA
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, <i>Datura officinale</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre, Aurone-des-champs, Armoise rouge	NT	DZ	0	0	0	0	0	0	0
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senouise	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, <i>Daucus carotte</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acénaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sources-de-Vénus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arum maculatum L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Berula erecta (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée, Petite berle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buxus sempervirens L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cardamine hirsuta L., 1753	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carex flacca Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carex riparia Curtis, 1783	Laïche des rives	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carex sylvatica Huds., 1762	Laïche des bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cedrus libani A.Rich., 1823	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraïste commune	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraïste aggloméré	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des haies, Vrillée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corylus avellana L., 1753	Noisetier, Avelinier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Draba verna L., 1753	Drave de printemps	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dryopteris affinis (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	Dryoptéris écailleux, Fausse Fougère mâle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eryngium campestre L., 1753	Chardon Roland, Panicaud champêtre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Euphorbia cyparissias L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Euphorbia platyphyllos L., 1753	Euphorbe à feuilles larges, Euphorbe à feuilles plates	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galanthus nivalis L., 1753	Perce-neige, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthine, Galanthe des neiges	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galium album Mill., 1768	Gaillet dressé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juncus inflexus L., 1753	Jonc glauque	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lamium amplexicaule L., 1753	Lamier embrassant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lolium perenne L., 1753	lvraie vivace	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Luzula multiflora (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lysimachia nummularia L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Melica uniflora Retz., 1779	Mélique uniflore	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mentha aquatica L., 1753	Menthe aquatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Myosotis arvensis Hill, 1764	Myosotis des champs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plantago coronopus L., 1753	Plantain corne-de-cerf	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun, gazon d'angleterre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Populus tremula L., 1753	Peuplier Tremble	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primula veris L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prunella vulgaris L., 1753	Herbe Catois	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quercus petraea Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ranunculus auricomus L., 1753	Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rosa agrestis Savi, 1798	Rosier des haies, Églantier agreste	0	DZ	0	0	0	0	0	0	0
Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salix babylonica L., 1753	Saule pleureur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salix caprea L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Schoenoplectus lacustris 'Zebrinus' hort.	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sinapis arvensis L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stellaria holostea L., 1753	Stellaire holostée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Teucrium scorodonia L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tripleurospermum inodorum Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Veronica hederifolia subsp. insularis Gamisans, 1992	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Veronica officinalis L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vinca minor L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Viscum album L., 1753	Gui des feuillus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue de rat	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Castanea sativa Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois, Grande luzule, Troscart à fleurs lâches	NT	DZ	0	0	0	0	0	0	0
Narcissus pseudonarcissus L., 1753	Jonquille des bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Phyllostachys Siebold & Zucc.	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Polypodium vulgare L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quercus rubra L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trifolium campestre Schreb., 1804	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Berberis aquifolium Pursh, 1814	Faux Houx	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ulex europaeus L., 1753	Genêt, Zépinard des hauts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale	0	DZ	0	0	0	0	0	0	0
Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ligustrum vulgare L., 1753	Troëne, Raisin de chien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prunus avium (L.) L., 1755	Prunier merisier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Doronicum plantagineum L., 1753	Doronic à feuilles de plantain	VU	DZ	0	0		Liste des espèces végétales protégées en région Centre : Article 1	0	0	0	0
Angelica sylvestris L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impéatoire sauvage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Carex hirta L., 1753	Laïche hérissée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Centaurea jacea L., 1753	Centauree jacée, Tête de moineau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cynosurus cristatus L., 1753	Cynosure crételle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Galium verum L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Hypericum maculatum Crantz, 1763	Millepertuis maculé, Millepertuis taché	0	DZ	0	0	0	0	0	0	0	
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés, Cumin des prés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Tussilago farfara L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Spartium junceum L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lathyrus odoratus L., 1753	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	
Lathyrus sativus L., 1753	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	

10.3. ANNEXE 4 : OUTILS DE SCIENCES PARTICIPATIVES

10.3.1. APPEL À OBSERVATIONS



Inventaire de la Biodiversité Communale
ET SI VOUS PARTICIPIEZ ?
APPEL À OBSERVATIONS

VOUS POUVEZ AGIR !

Toutes les données comptent pour réaliser l'inventaire de la biodiversité de votre commune !!

Ainsi, n'hésitez pas à prendre part à cette aventure en nous communiquant vos observations lors de vos promenades.

TROUVEZ - LES TOUTES !

Rare ! Protégée ! Mystérieuse !
 Nous vous proposons 10 espèces d'intérêt à chercher dans votre commune, de votre jardin aux espaces naturels.

Chaque espèce est décrite dans une fiche pour vous aider à la trouver et à la reconnaître.

- Espèces à chercher**
- Amphibiens :
 - Allyte accoucheur
 - Mammifères :
 - Hérisson d'Europe
 - Ecureuil roux
 - Insectes :
 - Lucane cerf-volant
 - Mante religieuse:
 - Flambé
 - Sauterelle verte
 - Vert luisant
 - Ecaille chinée
 - Oiseaux :
 - Martin pêcheur

COMMENT PARTICIPER ?

Pour chaque observation, notez : l'espèce, la date, le lieu et prenez une photo (si possible). Envoyez-nous l'ensemble de vos données à l'adresse ci-dessous.

Contact et renseignements:
 Vinciane Leduc
 02 47 27 23 23
 Vinciane.leduc@sepant.fr

10.3.2. OBJECTIF MAMMIFÈRES



sepant



Inventaire de la Biodiversité Communale

Et si vous participiez ?

Objectif Mammifères



Cette année, la SEPANT réalise un inventaire de la faune et de la flore de votre commune.

Vous pouvez participer à cet inventaire

Aidez-nous à repérer les petits mammifères

Comment ?

Grâce aux pelotes de réjection. Ces pelotes sont un amas de tous les restes des petits mammifères (poils, os...) que les chouettes ou les hiboux ne peuvent digérer.

Où les trouver ?

Dans vos granges, vos greniers, vos étables...

Et ensuite ?

Contactez-nous par mail ou téléphone
Si vous les récoltez, indiquez le lieu et conservez-les au sec.

CONTACT

Vinciane Leduc
02 47 27 23 23
vinciane.leduc@sepant.fr



SEPANT- Association départementale de protection de l'environnement
8 bis allée des rossignols 37 170 Chambray-lès-Tours 09 77 38 61 75 sepant@wanadoo.fr

10.4. ANNEXE 5 : LETTRE D'INFORMATION À DESTINATION DES HABITANTS



Prospection nocturne d'une mare



PREMIÈRES PROSPECTIONS

Les prospections, afin d'inventorier la faune et la flore de Château-Renault, ont commencé ce printemps. Le premier objectif a été de recenser tous les amphibiens (crapauds, grenouilles, salamandre).

L'ensemble des points d'eau stagnante de la commune a été prospecté de nuit ainsi 6 espèces d'amphibiens ont été observées. Ces résultats additionnés aux données antérieures portent à 9, le nombre d'espèces sur la commune.

Les prochains inventaires porteront sur les oiseaux et la flore.

Amphibiens :

- Grenouilles vertes
- Grenouille agile
- Rainette verte
- Triton palmé
- Triton crêté
- Triton alpestre
- Crapaud commun
- Alyte accoucheur
- Salamandré tachetée

LE TRITON ALPESTRE

Cet amphibien protégé appartient à l'ordre des Urodèles qui regroupe notamment les tritons et les salamandres. Ce sont les espèces qui gardent leur queue à l'âge adulte. Cette espèce mesure en moyenne 9 cm et est caractérisée par sa couleur majoritairement bleutée, vive chez les mâles.

Le Triton alpestre est présent surtout du nord au sud est de la France. La Loire représente la 'limite' de son aire de vie. En Indre-et-Loire, il est présent à l'extrémité Nord du département.

Ce triton se retrouve pendant la reproduction aquatique au sein de points d'eau stagnant (mares, bassin sans poissons...) et pendant sa période terrestre dans des habitats boisés frais.

Cette espèce rare n'était pas connue de la commune, c'est donc une très belle découverte !



Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)



Bords de cours d'eau

APPEL À OBSERVATIONS

Afin d'être les plus exhaustifs et le plus précis possible sur l'inventaire de la biodiversité de votre commune, nous associons les données historiques à de nouveaux inventaires cette année. Mais toutes les données comptent !! Ainsi n'hésitez pas à prendre part à cette aventure en nous communiquant vos observations lors de vos promenades.

Vous trouverez sur le site internet de votre commune les modalités pour participer ainsi que des fiches sur les espèces que vous pouvez observer facilement.

Contact et renseignements:
Vinciane Leduc
02 47 27 23 23
Vinciane.leduc@sepant.fr



SOCIÉTÉ D'ÉTUDE, DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION EN TOURAINE



Observation des oiseaux de Château-Renault



LES OISEAUX À CHÂTEAU RENAULT

Acrobates des airs et merveilleux chanteurs, les oiseaux sont des animaux très appréciés du grand public. Pourtant certaines espèces très communes demeurent inconnues des non-initiés, l'accenteur mauchet en est un exemple. L'IBC doit aussi permettre aux habitants de se réapproprier ces petites bêtes à plumes.

Les premiers passages sur la commune ont permis de détecter 56 espèces d'oiseaux (hors nicheurs tardifs), dont 5 sont considérées comme patrimoniales dans la région. Parmi elles, nous pouvons citer le Bouvreuil pivoine, le Pic épichellette et le Pigeon colombin, espèces peu fréquentes présentes dans les boisements matures (Parc du château, boisement de la Source). Beaucoup d'autres espèces plus communes y ont été observées comme les discrets Grosbec casse-noyaux et Gobemouche gris ou encore l'énergique Sittelle torchepot. Un prochain passage permettra de compléter la liste des espèces nicheuses, notamment chez les migrateurs tardifs.



Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)

ZOOM SUR LE BOUVREUIL PIVOINE

Très prisé des photographes, ce petit oiseau a vu ses effectifs diminuer de 60% et se trouve aujourd'hui menacé en France.

Appréciant les sous-bois ombragés et les forêts de résineux dans lesquelles il se reproduit, le bouvreuil descend à l'automne du milieu de l'Europe vers le Sud pour y chercher des conditions climatiques plus clémentes.

Son alimentation est essentiellement composée de graines, mais aussi de pucerons, de chenilles, tout comme - entre autres 'mets' - de bourgeons de pêchers, de prunus, et de baies de mûres.

Très discret, son chant doux et plaintif est souvent le meilleur indice de sa présence, même s'il est possible de le voir se nourrir dans les mangeoires au cours de l'hiver. Réputé pour sa fragilité cardiaque, il est décliné par les pesticides utilisés pour le traitement des arbres fruitiers. Aussi victime de ses merveilleuses couleurs, il est encore capturé illégalement dans plusieurs pays.



Flambé (*Iphiclides podalirius*)

INITIATION AUX PAPILLONS DE JOUR

Nous vous proposons de venir observer ces insectes magnifiques que sont les papillons de jour, le mercredi 21 juin. Venez découvrir cette richesse au sein des espaces naturels de la commune et apprendre à reconnaître ces différentes espèces, véritables indicateurs de la qualité de notre environnement.

Vous trouverez sur le site internet de votre commune les modalités pour participer à cette sortie nature.

Contact et renseignements :
Vinciane Leduc
02 47 27 23 23
vinciane.leduc@sepant.fr



SEPTIEME DISTRICT, DE PROTECTION ET AMENAGEMENT
DE LA NATURE EN TOURNAI

10.5. ANNEXE 6 : REVUE DE PRESSE



Comment héberger des insectes chez vous ?

La SEPANT, en lien avec l'Inventaire de la Biodiversité Communale de Château-Renault, vous invite à venir découvrir les différentes techniques, trucs et astuces afin de fabriquer le plus accueillant des hôtels à insectes pour votre jardin. Cet atelier permettra aussi de découvrir l'écologie de ses petits habitants et les services qu'ils peuvent rendre aux jardiniers. En espérant vous voir nombreux.

Rendez-vous le Mercredi 17 janvier à 14h devant la mairie de Château-Renault.

Renseignements et inscription :

vinciane.leduc@sepant.fr ou au 02-47-27-23-23.

www.sepant.fr



Hôtel à insectes en construction - © Sepant

Inventaire de biodiversité communale

La commune de Château-Renault s'engage dans un inventaire de biodiversité communale, porté par l'association SEPANT et avec le soutien financier de la région Centre-Val de Loire.

L'opération consiste à réaliser des inventaires de la faune (oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles, insectes, ...) et de la flore présente sur le territoire communal.

Cette action se déroulera en grande partie sur 2017 et permettra de connaître le patrimoine naturel de la commune et prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les futurs projets de la commune.

Des sorties nature seront organisées et ouvertes à tous les habitants dès le début de l'été.

À LA RECHERCHE DES PELOTES

La SEPANT (Association départementale de protection de l'environnement) réalise cette année un inventaire de la faune et de la flore sur notre commune. **Les habitants sont invités à participer en repérant les petits mammifères dans les granges ou greniers, grâce aux pelotes de réjection.** Ces pelotes sont un amas de tous les restes des petits mammifères (poils, os...) que les chouettes ou les hiboux ne peuvent digérer. Si vous les récoltez, conservez-les au sec et appelez la SEPANT.

contact: 02 47 27 23 23
vinciane.leduc@sepant.fr

